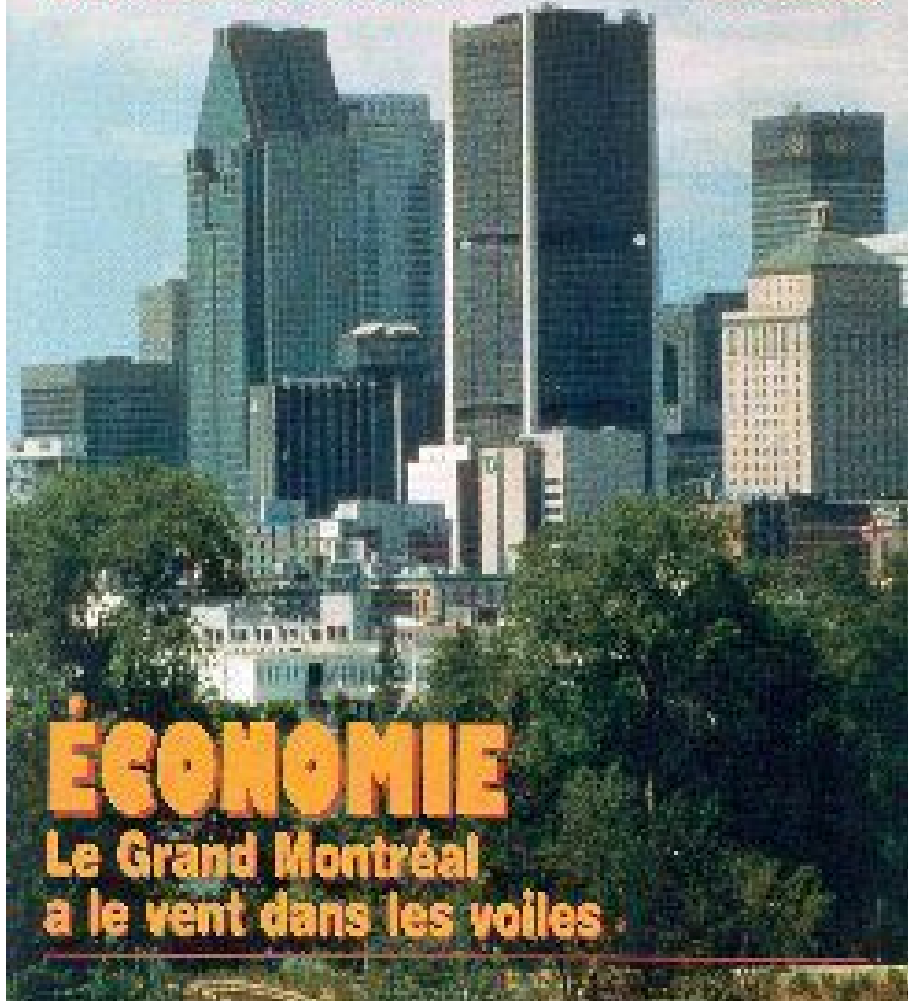


# MUNICIPALITÉ

REVUE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL

NOVEMBRE 2014



## ÉCONOMIE

Le Grand Montréal  
a le vent dans les voiles

# MUNICIPALITÉ

Direction des affaires publiques et  
des communications  
20, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
R.C., aile Cook  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : (418) 691-2019 inter.3249  
Télécopieur : (418) 643-7385

**Comité de rédaction :**

Ginette Chénard  
Sylvie Desjardins  
Monique Desrochers  
François Gagnon  
Alain Simard

**Coordination et maquette :**

Yvon Poulin  
yvon.poulin@mamm.gouv.qc.ca

**Révisure linguistique :**

Ginette Lachance

**Conseiller juridique :**

Direction des affaires juridiques

**Abonnement :**

Réjean Leroux  
(418) 691-2015  
rejean.leroux@mamm.gouv.qc.ca

**Couverture :**

Photo Johanne Palasse, Ville de Montréal

**Composition, montage, photogravure :**

Compo-Orléans

**Impression :**

Reproduction Québec

**Distribution :**

Maison postale D.E.E.P.

**Dépôt légal :**

Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN : 0713-4800

MUNICIPALITÉ est publié 6 fois par année  
par le ministère des Affaires municipales et  
de la Métropole du Québec.

La reproduction partielle ou totale est autorisée  
à la condition d'en mentionner la source.

Afin d'alléger le texte, toutes les expressions  
ayant trait aux personnes, dans cette publication,  
désignent les femmes et les hommes.

Les articles n'engagent que les auteurs et  
ne représentent pas nécessairement l'opinion  
du Ministère.

Courrier de 2<sup>e</sup> classe.

Société canadienne des postes –  
envoi de publications canadiennes –  
numéro de convention 549517.

Les articles de MUNICIPALITÉ sont indexés  
dans REPÈRES.

Ministère des Affaires municipales  
et de la Métropole

Ministre : Louise Harel  
Sous-ministre : Georges Felli  
Directrice générale : Laurette Laurin



*Les métropoles modernes font face à des enjeux et à défis complexes qui exigent la mise en place de mécanismes de gouvernance novateurs. À cet égard, la métropole du Québec ne fait pas exception. Parmi l'ensemble des acteurs de la région métropolitaine de Montréal, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole tient, sans conteste, un rôle de premier plan afin de favoriser l'émergence d'une telle gouvernance.*

*Deux secteurs ministériels, localisés à Montréal et issus de la réorganisation de 1998, doivent plus directement susciter et maintenir le progrès, le dynamisme et le rayonnement du Grand Montréal. Ces secteurs sont sous la responsabilité de deux sous-ministres adjoints : celui des Politiques et de la Concertation métropolitaine et celui du Développement et des Projets de la métropole.*

*Le premier assure la coordination interministérielle des politiques et des orientations gouvernementales relatives à la métropole en matière d'aménagement, d'organisation des transports ainsi que de développement économique, social et institutionnel. Il veille également à la concertation entre l'État et les différents partenaires publics et privés afin de favoriser la convergence, la complémentarité et l'efficacité de leurs interventions dans d'autres secteurs d'activité de même qu'un développement harmonieux du territoire de l'agglomération.*

*Le second secteur s'emploie à assurer la réalisation de projets émanant d'organismes privés ou publics dans le but de favoriser une meilleure performance de la métropole en matière d'économie et d'emploi, dans les secteurs culturel, économique, touristique et social. À titre d'exemple, il a encadré le développement du multimédia, conclu des ententes particulières sur la culture dans les cinq régions du territoire métropolitain, mis en place un programme de soutien au développement de nouveaux produits touristiques locaux, répondant ainsi aux besoins des cinq associations touristiques de la région métropolitaine. Ce secteur a de plus la responsabilité d'administrer la Loi sur le ministère des Régions – qui concerne les CRD et les CLD, pour les régions administratives de Montréal et de Laval.*

*Comme le démontre l'article de Yves Lafortune, l'économie du Grand Montréal a actuellement « le vent dans les voiles ». Cette vitalité, retrouvée en grande partie grâce à l'essor de l'économie du savoir et à une poussée des exportations, a de quoi réjouir l'ensemble du Québec, qui profite des effets multiplicateurs qui en résultent.*

*Cependant, la métropole reste vulnérable à une récession chez nos voisins du Sud et à la concurrence féroce des grandes agglomérations de la planète. C'est dans ce contexte que la concertation des actions gouvernementales et municipales de même que la mise en réseau des acteurs publics et privés à l'échelle de l'agglomération et l'élaboration d'une vision métropolitaine du développement économique, auxquelles s'emploie au premier chef le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, sont essentielles au développement des conditions nécessaires au renforcement de l'économie du Grand Montréal et à une amélioration sensible de la qualité de vie des citoyens.*

*Bryant McDonough,  
sous-ministre adjoint aux Politiques et  
à la Concertation métropolitaine*

# SOMMAIRE

## **Le Grand Montréal a le vent dans les voiles**

### **L'évolution récente de l'économie de la métropole**



Depuis trois ans, l'économie de la grande région de Montréal a connu un dynamisme remarquable, en tous points comparable aux périodes fébriles du début des

années 70 ou du milieu des années 60. Explications.

Par Yves Lafortune

4

### **Des alliances stratégiques**

Agir au centre-ville de Montréal, c'est garantir à la métropole une économie forte et dynamique. Cet essor, on en trouve des manifestations aussi bien dans le développement de la Cité du multimédia que dans l'agrandissement du Palais des Congrès ou le réaménagement du Quartier international.

Par Normand Lucas

9

### **Les festivals culturels dans la métropole**



Par Jean-Guy Lavigne

11

### **Michel Tremblay, le capitaine Dubord et la Bolduc**



Par Francine Lambert

13

### **Un nouveau chapitre Québec-municipalités s'ouvre**

Une nouvelle entente financière et fiscale a été signée en juin dernier par le gouvernement du Québec et les deux unions municipales. Un pas en avant !

Par Reine Saïdah

14

### **Sur la Côte-Nord**

#### **Vaste étude sur l'érosion des berges**

Des experts du gouvernement du Québec et des universités Laval et de Sherbrooke étudient le phénomène de l'érosion des berges sur le littoral nord-côtier.

Par Louis Bélanger

16

### **Les récipiendaires du Mérite municipal 2000**



Par Diane Leclerc

17

### **Les personnes âgées**

#### **Milieus de vie et municipalités**

Centres urbains ou plus petites municipalités, les préoccupations à l'égard des aînés sont les mêmes : s'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources nécessaires à leur bien-être, plus particulièrement aux plus démunis d'entre eux.

Par Rosita Harvey

20

### **Les tendances émergentes dans les agglomérations américaines**

Par Pierre Blais

22

### **La performance des ouvrages d'assainissement des eaux**

Quelle est l'approche retenue au Québec pour vérifier la performance des ouvrages d'assainissement des eaux et pour en assurer la pérennité ? Réponses.

Par Jean-Pierre Beaumont

27

### **La Ville de Hull se dote d'une vitrine technologique**

Par Pierre Ricard

30

### **Sintra remporte un Phénix de l'environnement 2000**

#### **Expérimentation de recyclage de bardeaux d'asphalte à Drummondville**

La compagnie Sintra a mis au point un enrobé bitumineux permettant d'utiliser les rejets de bardeaux d'asphalte pour le revêtement des routes et des autoroutes.

Par Monique Marceau

32

### **DROIT**

#### **Rappel important**

#### **Les ententes entre le gouvernement du Canada et les municipalités et les organismes municipaux**

Par Lucien Bélanger

34

Le Grand Montréal a le vent dans les voiles !

# L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE DE LA MÉTROPOLE

Par

**Yves Lafortune**

Politiques et Concertation métropolitaine  
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

**D**epuis trois ans maintenant, l'économie de la grande région de Montréal a connu un dynamisme remarquable, en tous points comparables aux périodes fébriles du début des années 70 ou du milieu des années 60. En effet, malgré un léger essoufflement observé ce printemps, la région métropolitaine de Montréal est parvenue à créer plus de 150 000 emplois entre le début de l'année 1997 et mai 2000, pour atteindre un niveau total de 1,7 million d'emplois, et ainsi faire reculer le taux de chômage régional de près de 5% sur la même période, passant de 12,4% à 7,6% en moyenne ce printemps. (Voir le tableau des indicateurs socio-économiques de Montréal à la page 7 et les graphiques décrivant l'évolution de l'emploi à la page 6).

L'année 1999 a constitué sans conteste une année exceptionnelle pour la région de Montréal sur le plan de l'activité économique. Le PIB régional réel a crû de 4% (vs 3,7% pour l'ensemble du Québec, incluant la région métropolitaine de Montréal) pour atteindre plus de 90 milliards de dollars, soit 55% du PIB du Québec. Dans les faits, Montréal a surpassé Toronto quant à la création d'emplois, alors qu'il s'est créé 106 000 emplois dans le Grand Montréal en 1999, comparativement à 101 000 emplois pour la région métropolitaine de la ville-reine. Le taux de chômage de 6,5% tel qu'on a pu l'observer en janvier dernier, ne s'était

pas vu depuis près de 30 ans. Sous l'impulsion des exportations issues du secteur manufacturier et du secteur tertiaire moteur (réf.: services aux entreprises, secteur financier, technologies de l'information et multimédia), qui à eux seuls ont contribué à plus de 75% de la croissance du PIB, une très grande majorité des agents économiques de la région ont pu bénéficier d'une amélioration de leur situation financière, comme le démontrent les principaux indicateurs socio-économiques.

Même avec l'annonce de l'implantation d'un nombre important d'entreprises et de plusieurs investissements majeurs dans la Métropole depuis le début de l'année 2000, Montréal semble avoir pris une légère pause au cours des derniers mois. La perte de 14 000 emplois et la hausse de plus de 1% du taux de chômage, qui s'explique en partie par la hausse de la population active, témoignent de ce ralentissement de l'activité économique qui ne devrait être que temporaire selon plusieurs experts. Fait à remarquer, cependant, le Grand Montréal compte un nombre élevé d'emplois dans l'économie du savoir, qui constitue certes une force dans ce monde moderne où les agglomérations urbaines sont en vive compétition. La restructuration économique majeure réalisée depuis le début des années 90 a contribué à renforcer la région de Montréal et à mieux la préparer à faire face à une éventuelle conjoncture économique nord-américaine moins favorable.

## Les perspectives

Tant les organismes privés que publics de prévision s'entendent pour dire que la région du Grand Montréal devrait poursuivre sur son erre d'aller en ce qui a trait à son dynamisme économique au cours des prochains mois. Pour sa part, le *Conference Board* estimait, en début d'année, que Montréal devrait connaître une croissance économique supérieure à la moyenne canadienne au cours des deux prochaines années, comparable même à celle de Toronto. Ainsi, pour les années 2000 et 2001, l'organisme prévoit que le PIB réel montréalais devrait croître respectivement de 3,3% et 2,9%, contre 3,1% et 2,8% pour la moyenne canadienne. De son côté, Toronto devrait bénéficier d'une croissance de son PIB réel de l'ordre de 3,5% et 2,9% pour ces mêmes années.

Les autres grands indicateurs de la conjoncture économique pour le Québec, et pour la région de Montréal en particulier, annoncent aussi deux années de croissance soutenue et, en conséquence, une amélioration de la situation en ce qui regarde la création d'entreprises et d'emplois.

## Les explications

L'essor de l'économie du savoir dans la région montréalaise conjugué à la forte poussée des exportations pour la très grande majorité des secteurs d'activité économique de la métropole sont responsables

Gracieuseté de Montréal International. Dans le sens horaire: École des Hautes Études commerciales/Benoît Chalifour, Nortel Networks/Pierre Labelle, Stéphan Poulin, BioChem Pharma/Yves Beaulieu, Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA), Bombardier Aéronautique.



en grande partie de la bonne performance économique observée. Dans l'économie du savoir, communément appelée *nouvelle économie*, sont inclus les secteurs des technologies de l'information et du multimédia, les télécommunications, la biotechnologie et l'aérospatiale.

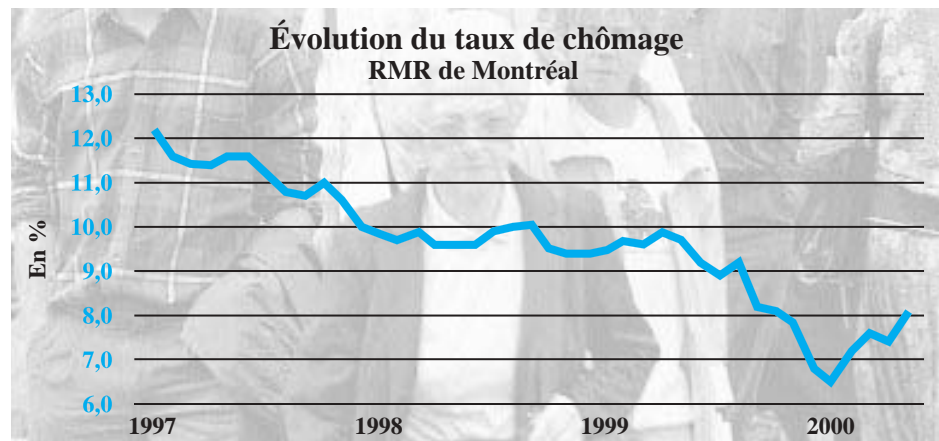
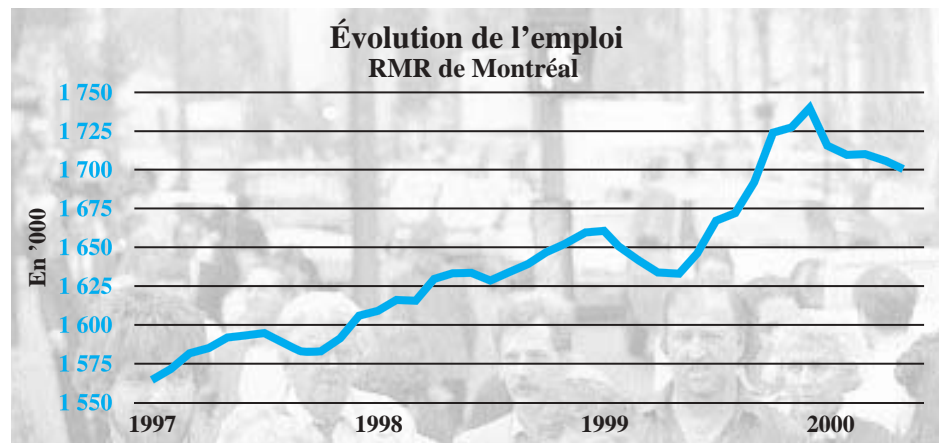
D'autre part, le démarrage de plusieurs chantiers de construction importants, notamment dans le Quartier international de Montréal, vient également expliquer le dynamisme de l'économie montréalaise. Il en est de même de nombreux projets majeurs d'investissement du secteur privé dans les technopôles des villes de Saint-Laurent, Laval, Boucherville et Kirkland.

## Le caractère spécifique de Montréal

Le Grand Montréal constitue un pôle de développement unique au Québec, en raison de la concentration des services spécialisés aux entreprises, des activités de recherche et développement (90 % du personnel qui fait de la recherche), du nombre d'établissements d'enseignement et de recherche (dont quatre grandes universités) et de la diversité des activités économiques.

La région métropolitaine de Montréal se caractérise, entre autres, par un secteur manufacturier relativement fort en comparaison des agglomérations urbaines nord-américaines de même importance. Dans les faits, le secteur manufacturier contribuait, à la fin de 1999, à plus de 20 % de l'activité économique de la région et fournissait près de la moitié des nouveaux emplois pour cette même année, alors qu'il correspond en moyenne, pour les autres régions de l'Amérique du Nord, à environ 16 % de l'ensemble. La répartition de l'emploi en 1999 montre que le secteur primaire (secteur essentiellement agricole) comptait 10 000 emplois, le secteur manufacturier 330 000 emplois, le secteur de la construction 60 000 emplois et le secteur tertiaire (incluant le tertiaire moteur) 1 250 000 emplois.

Par ailleurs, la région métropolitaine de Montréal est la porte du Québec sur le monde, comme en témoigne la proportion des exportations totales sur l'ensemble de la production régionale (environ 65 %) et le nombre d'organisations internationales présentes sur son territoire (75 au mois d'avril 2000). Montréal représente de loin le plus important centre international du Québec et doit se mesurer d'abord et avant tout avec les autres grandes agglomérations



du nord-est américain, mais aussi bientôt avec toutes celles des Amériques avec l'avènement d'une zone de libre-échange des Amériques prévu pour l'année 2005. L'activité internationale au sein de la métropole contribue à sa notoriété ainsi qu'à l'accroissement de la richesse pour ses résidents. À cet égard, les activités de prospection et de promotion sont primordiales et la mise sur pied de l'organisme Montréal International, en 1997, s'inscrit exactement dans cette perspective. (Voir encadré page 8.)

## Les retombées positives pour l'ensemble du Québec

Le Grand Montréal constitue le moteur économique du Québec, et sa croissance économique précède et entraîne celle des autres régions du Québec, en raison de l'effet multiplicateur qui en résulte. La sous-traitance effectuée par les grandes entreprises de la métropole (ex. : Bombardier, Nortel Networks) auprès de plusieurs entreprises québécoises dans toutes les régions entraîne dans son sillage une création d'emplois et une prospérité accrue dans l'ensemble du Québec.

En plus des effets multiplicateurs directs de l'activité économique de la métropole pour le reste du Québec, la notoriété internationale de Montréal, tant pour sa main-d'œuvre qualifiée que ses coûts de localisation très avantageux et la qualité de vie que l'on reconnaît à ses résidents, fait en sorte de rendre l'ensemble du Québec attrayant pour d'éventuels investissements étrangers et liens d'affaires dans les autres régions.

## Ne pas relâcher les efforts

Malgré la reprise soutenue de l'activité économique de la région de Montréal au cours des dernières années, il demeure que la métropole reste vulnérable advenant une récession économique prononcée aux États-Unis et vis-à-vis de la concurrence féroce que se livrent les grandes agglomérations nord-américaines et celles à l'échelle de la planète. Il n'y a donc pas lieu de relâcher les efforts pour renforcer sa base économique, maintenir le réseautage entre les secteurs privé, universitaire et public, et créer les conditions favorables au développement. Sur ce dernier chapitre,

# Indicateurs socio-économiques de la RMR de Montréal en 1999

## 1. GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

	Emplois	Entreprises	Apport au PIB régional (en milliards de \$ : G\$)	% de la production à l'exportation
<b>Nouvelle économie</b>				
Technologie de l'information et multimédia <sup>1</sup>	60 000	2600	19,0	40
Télécommunications <sup>1</sup>	53 800	384	16,4	70
Aérospatiale	40 000	250	8,0	70
Centres d'appels	39 000	300	1,2	s.o.
Biopharmaceutique	11 800	140	2,9	faible
<b>Secteurs traditionnels</b>				
Bioalimentaire	153 556	n.d.	5,90	45
Textile, mode, vêtement	61 686	230 <sup>1</sup>	2,03	80
Pâtes et papier (manuf. seulement)	8 270	87 <sup>1</sup>	0,35	n.d.
Imprimerie, édition	30 818	733 <sup>1</sup>	1,41	30
Produits métalliques	25 927	701 <sup>1</sup>	1,22	70
Matériel de transport	38 241	113 <sup>1</sup>	2,89	n.d.
Produits électriques et électroniques	29 948	305 <sup>1</sup>	1,90	n.d.
Tourisme	57 771	n.d.	n.d.	s.o.
Services financiers	100 900	n.d.	n.d.	s.o.

## 2. AUTRES INDICATEURS

	Valeur en 1999	Variation 1999 vs 1998
Investissements totaux	22,1 G\$	8,3 %
Prestataires de la sécurité du revenu	384 652	-8,1 %
Ventes au détail	28,1 G\$	5,4 %
Valeur totale des permis de bâtir	2,9 G\$	5,5 %
Chambres d'hôtels occupées	3,7 M\$	7,4 %
Passagers aéroports de Montréal	9,6 M\$	5,2 %
Taux d'inoccupation (bureaux à louer)	12,3 %	-2,7 %

1. En 1997

Sources : Montréal International, *Investir à Montréal*, MIC, ISQ et Statistique Canada.



l'élaboration, par le gouvernement, d'un cadre d'aménagement et de développement métropolitains, qui mobilise présentement plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, constituera un plan d'intervention adéquat. (Voir encadré ci-dessous.) En outre, la Communauté métropolitaine de Montréal que le gouvernement vient de créer (Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, sanctionné en juin dernier) comme organisme de planification et de coordination à l'échelle de la métropole, devra, de son côté, prendre en main la planification de l'aménagement et du développement du territoire afin de susciter, notamment par l'accroissement de l'efficacité des infrastructures publiques et l'amélioration de la qualité de vie, des conditions favorables au développement économique du Grand Montréal.

Les principaux atouts de la métropole sont certes la diversification de son économie et la qualité de la main-d'œuvre présente, mais également la forte concentration d'activités dans l'économie du savoir et une situation géographique avantageuse pour toute la distribution des marchandises sur le continent nord-américain. Les faiblesses actuelles du Grand Montréal se situent sur le plan des dépenses des ménages, peu élevées au regard des autres grandes villes, ce qui s'explique en majeure partie par un taux de pauvreté plus grand et des gains de productivité inférieurs à ceux des Américains au cours des cinq dernières années, en raison vraisemblablement de la nature des emplois créés ici, qui se trouveraient davantage dans le secteur de la fabrication plutôt qu'au niveau de la planification et de la conception et, en conséquence, de moindre valeur ajoutée. Une stratégie concertée de développement économique pour la région devra tenir compte aussi bien de ces atouts que de ces faiblesses. En d'autres mots, pour en arriver à une stratégie de développement économique qui soit à la mesure des exigences de la compétitivité internationale, les leaders économiques devront se donner une vision économique métropolitaine. Beaucoup reste encore à faire à cet égard.

Pour le moment, nous pouvons affirmer que le temps de la déprime est révolu au sein de la région métropolitaine de Montréal et que le vieux dicton *À cœur vaillant, rien d'impossible* prend toute sa signification pour l'agglomération montréalaise. Et c'est tant mieux pour le Québec! **m**

## **Montréal International**

*Montréal International est un organisme sans but lucratif et autonome ayant maintenant trois ans d'existence. Il a pour mission d'accroître la richesse collective, le niveau de développement économique et la notoriété du Grand Montréal en faisant la promotion de ses avantages concurrentiels afin de favoriser la venue d'investissements étrangers. Montréal International vise également à accentuer le caractère international de Montréal en facilitant l'établissement d'organisations internationales et en favorisant la tenue d'événements d'envergure mondiale dans la région.*

*Sans négliger les autres secteurs d'activité, Montréal International concentre ses efforts dans des secteurs de pointe à forte valeur ajoutée dans lesquels Montréal détient des avantages concurrentiels importants, soit l'aérospatiale, la biopharmaceutique, les télécommunications, les technologies de l'information et du multimédia ainsi que la logistique et la distribution en pleine croissance.*

*Né de l'alliance de différents acteurs des secteurs privé, public et institutionnel, Montréal International remplit sa mission dans le respect du rôle dévolu aux élus et en étroite synergie avec les partenaires responsables du développement économique de la Métropole.*

*Le territoire couvert par les activités de Montréal International comprend la Communauté urbaine de Montréal, la Ville de Laval, la Rive-Nord et la Rive-Sud dans la région de Montréal, soit approximativement les limites prévues de la future Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).*

(Extrait du Bilan des activités 1999 de MI paru au 1<sup>er</sup> trimestre 2000)

## **Un cadre d'aménagement contribuant au développement économique de la métropole**

Le Conseil des ministres a adopté, le 11 septembre 1996, trois grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour la grande région de Montréal. Par la même occasion, il demandait au Comité interministériel présidé par le sous-ministre des Affaires municipales, d'élaborer un cadre d'aménagement pour la région de Montréal. Le cadre d'aménagement se veut un cadre de référence pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux précisant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. L'objectif gouvernemental est d'assurer que les politiques, programmes et projets gouvernementaux ayant une incidence sur la répartition spatiale des activités sont en accord avec ces trois grandes orientations. Un premier rapport a été remis au Comité des sous-ministres le 26 mars 1998. Ses membres ont proposé d'intégrer des mesures structurantes en ce qui a trait à la fiscalité et aux immobilisations gouvernementales, notamment en matière de transport.

Le 4 octobre 1999, le Comité ministériel de la région de Montréal (CMRM) a demandé au ministère des Affaires municipales et de la Métropole de reprendre les travaux d'élaboration d'un cadre d'aménagement métropolitain et d'y inclure une vision d'avenir du développement de la métropole. Un rapport d'étape a été présenté au CMRM le 28 février 2000. Par la suite, les membres du Comité ministériel ont recommandé, entre autres, d'intégrer au cadre d'aménagement la dimension du développement économique. Conformément au vœu exprimé par le CMRM, la dimension économique a donc été intégrée au second rapport d'étape qui a été présenté au sous-ministre aux Affaires municipales et à la Métropole, M. Georges Felli, le 19 juin 2000. Ce rapport comprend notamment des propositions d'orientations relatives aux pôles économiques à privilégier. Le dépôt du rapport final est prévu pour la fin de l'automne 2000.

Le gouvernement devrait entériner le cadre d'aménagement et de développement qu'il désire se donner pour harmoniser ses interventions dans le territoire de la métropole au printemps de l'an 2001. Cet outil de planification servira également de cadre de référence aux autorités de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui vient tout juste d'être créée et qui a le mandat d'élaborer, d'ici l'an 2006, un schéma d'aménagement et de développement métropolitains.

Source : Yvan Rompré

# DES ALLIANCES STRATÉGIQUES

Par

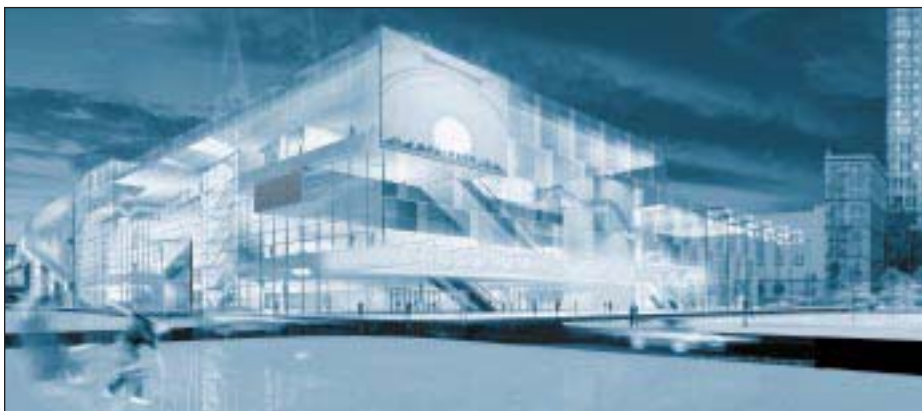
**Normand Lucas**

Développement et Projets de la métropole  
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

**L**e centre-ville de Montréal est le moteur économique de la métropole. On y trouve, sur un territoire réduit, un regroupement de plusieurs des activités essentielles et nécessaires au développement d'une agglomération de classe mondiale. C'est la plus forte concentration québécoise d'entreprises, de sièges sociaux, d'organismes internationaux, de musées, de salles de concert et de théâtre, d'universités et de centres de recherche, de services et de commerces. Agir sur le centre-ville de Montréal, c'est garantir à la métropole une économie forte et dynamique.

Le centre-ville de Montréal, tout comme le reste du Québec, bénéficie actuellement de la reprise économique. Le vent de renouveau est en effet palpable : le climat de morosité des entrepreneurs a fait place à un optimisme de bon aloi, les touristes et les visiteurs viennent nombreux, l'activité artistique et culturelle est plus diversifiée que jamais. Du côté de l'immobilier, les taux d'occupation des édifices à bureaux augmentent régulièrement, la construction résidentielle reprend et les locaux commerciaux vacants sur la rue Sainte-Catherine sont devenus rares.

Le gouvernement du Québec et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole ne sont pas étrangers à cette reprise, puisqu'ils ont su diriger et accentuer les interventions dans les secteurs qui, aujourd'hui, sont en plein développement et font la force de Montréal. Nous avons pu, en effet, exercer avec succès une influence sur la réalisation de certains projets des autres ministères et organismes afin que le centre-ville retire un maximum de bénéfices des actions gouvernementales. C'est le cas notamment du projet de développement de la Cité du



*Illustration de la façade du nouveau Palais des Congrès.*



*Vue de la future Cité du multimédia.*

multimédia, de l'agrandissement du Palais des Congrès et du réaménagement du Quartier international de Montréal.

Dans une moindre mesure, nous appuyons financièrement des projets qui viennent modifier le paysage urbain du

centre-ville. C'est le cas, par exemple, du déménagement du Club Soda sur la rue Saint-Laurent, de la construction, par la Société du prêt d'honneur, d'une résidence pour étudiants sur le boulevard René-Lévesque, de la reconstruction du YMCA sur la rue Drummond et de la rénovation du Cinéma Impérial pour en faire la salle du Festival des films du monde. Nous avons aussi conseillé l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec dans le projet de rénovation extérieure de son bâtiment de la rue Saint-Denis.

## **La Cité du multimédia**

Parmi les opérations menées par d'autres ministères et par rapport auxquels nous avons été à même d'exercer une influence, il faut mentionner le développement de la Cité du multimédia. L'objectif original du projet était de stimuler le développement des entreprises locales et d'attirer, par des incitatifs fiscaux, de nouvelles entreprises étrangères dans le domaine du multimédia. Notre apport tient à la suggestion de concentrer les entreprises à l'intérieur d'un périmètre particulier et de réaliser ainsi deux autres objectifs complémentaires : regrouper, sur un territoire restreint, plusieurs entreprises qui profiteront de l'effet de concentration et de proximité d'entreprises semblables et redévelopper un secteur du centre-ville qui, depuis plusieurs années, était laissé à l'abandon.

L'architecture du projet mise à la fois sur la conservation du caractère historique des bâtiments et l'aménagement d'espaces communs, afin de créer un milieu de travail agréable et de favoriser les échanges de services. Les bâtiments actuellement en construction abriteront plus de 10 000 emplois sur 1 500 000 pi<sup>2</sup>.

Le projet suscite, par ailleurs, l'intérêt de investisseurs qui songent à implanter des commerces sur la rue Wellington et qui ont commencé à offrir des logements et des lofts dans d'anciens bâtiments industriels abandonnés. Le Ministère a par ailleurs annoncé une contribution financière pour la réfection des infrastructures et la réalisation d'un concept d'aménagement du domaine public de la Cité du multimédia afin de lui donner une image distinctive. Ce projet s'inscrit dans les

interventions du Plan conjoint entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Enfin, la Ville de Montréal a prévu le réaménagement de la rue McGill afin d'en faire un axe privilégié entre la Cité, le Vieux-Montréal et le quartier des affaires. Tout un secteur du centre-ville est en train de revivre et de se redéployer grâce aux interventions gouvernementales.

## **L'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal**

L'agrandissement du Palais des Congrès est apparu incontournable afin de conserver à Montréal sa place parmi les villes leaders nord-américaines pour la tenue de grands événements d'importance. Son intégration dans le tissu urbain, construit à la limite du Vieux-Montréal, du quartier des affaires et du quartier chinois est rapidement devenue un enjeu majeur pour le Ministère. C'est à titre de conseiller à la Ministre responsable de la Société du Palais des Congrès que nous sommes devenus un interlocuteur de première importance dans dossier en faisant valoir des objectifs qui vont bien au-delà de la seule fonctionnalité du bâtiment.

Nous nous sommes donc assurés que la brèche dans le tissu urbain, causée par l'autoroute Ville-Marie, soit recouverte par le bâtiment. Nous avons veillé à ce que le rez-de-chaussée soit accessible, perméable et occupé par des activités ayant un lien avec le Palais et son environnement. Ainsi, il sera possible de sortir de la station de métro Place-d'Armes et de circuler dans le bâtiment pour atteindre les édifices environnants et le Vieux-Montréal. Le sous-sol du bâtiment abritera quant à lui un vaste stationnement accessible autant aux congressistes qu'à la population habitant à proximité du Palais. Le bâtiment sera aussi relié au réseau piétonnier protégé existant et permettra aux congressistes logeant dans les principaux hôtels du centre-ville de se rendre au Palais à l'abri des intempéries.

## **Le Quartier international**

Le projet de réaménagement du Quartier international a été relancé grâce à la participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un important pro-

priétaire au centre-ville, et à l'appui financier du Ministère. Le projet consiste à créer une image distinctive associée au quartier situé entre la Place-Bonaventure et le Palais des Congrès, afin de fournir un milieu urbain de qualité aux prochains organismes internationaux qui s'y implanteront. Le square Victoria sera retracé, une nouvelle place publique sera aménagée en face du Palais des Congrès, les rues seront réaménagées, et un mobilier urbain distinctif y sera installé. Le réseau piétonnier protégé sera complété afin de réunir la branche est reliant la Place-des-Arts et le Palais des Congrès à la branche ouest reliant la station de métro McGill et la Place-Bonaventure.

Le promoteur du projet, Quartier international de Montréal inc. (QIM), regroupe les principaux partenaires, dont la Ville de Montréal qui recevra les travaux en fin de projet, Développement économique Canada et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, qui sont les principaux bailleurs de fonds, l'Association des propriétaires riverains, qui accepte de payer une taxe d'amélioration locale afin de financer une partie des travaux, et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le projet suscite beaucoup d'intérêt, et de nombreux investissements immobiliers sont attendus. Déjà, la société Westcliff a annoncé un ajout de 125 M\$ à son complexe immobilier : « Cité internationale » et la Caisse de dépôt et placement prévoit, pour sa part, construire, au coût de 102,5 M\$, son siège social dans le quartier.

## **Conclusions**

Le Ministère compte bien collaborer aux prochains dossiers majeurs de nature gouvernementale qui auront un impact sur le centre-ville : la Cité du commerce électronique, le Technodôme et la Grande Bibliothèque. Nous croyons fermement qu'il est possible de regrouper autour d'une même table les entrepreneurs et les partenaires d'un projet et d'en faire des alliés afin de susciter un maximum de retombées pour le centre-ville de Montréal, le cœur de l'agglomération montréalaise. **M**

# LES FESTIVALS CULTURELS DANS LA MÉTROPOLE

Par

Jean-Guy Lavigne

Développement et Projets de la métropole  
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

**A**u printemps de 1997, le ministère de la Métropole annonçait la **Mesure triennale transitoire prévoyant des subventions aux festivals et autres manifestations de la saison touristique dégageant des retombées économiques**. Un million de dollars par an, puisés dans le Fonds de développement de la métropole, pendant trois ans, y étaient consacrés.



- la stagnation des subventions et leur non-indexation ;
- la fin de l'Entente auxiliaire sur le tourisme Canada-Québec ;
- la continentalisation de l'économie qui entraînait la réduction des grands centres décisionnels du secteur privé, ce qui rendait plus difficile le recrutement de commanditaires et la

conclusion de partenariats ;

- la mauvaise température, toujours susceptible de perturber la tenue des activités extérieures ;
- les effets de la Loi sur le tabac (C-71). Cette mesure allait avoir des effets négatifs sur les plus grands festivals. Elle les forcerait à se lancer à la recherche de plus petits commanditaires, ce qui compliquerait considérablement la tâche des autres festivals et des organismes culturels en général, au moment où les gouvernements leur demandaient de réduire leur dépendance des deniers publics.

S'ajoutait à la liste des facteurs négatifs la perception de plusieurs festivals, fondée ou non, d'avoir toujours été sous-financés par les pouvoirs publics. Les plus grands festivals avaient aussi tendance à comparer défavorablement leur situation à celle de l'Europe, particulièrement la France. Ils s'opposaient, de plus, à ce

qu'ils considéraient comme la dispersion des subventions gouvernementales destinées à ce type d'événements.

## La mesure

L'objectif était d'augmenter les retombées économiques engendrées par les activités identifiées, en fonction de leurs résultats antérieurs, constatés par les études appropriées, et d'aider à développer de nouveaux marchés extérieurs ainsi que de nouveaux créneaux sur ce type de marchés. Le budget annuel de 1 M\$ fut partagé en deux parts égales. Le contenu de la première enveloppe devant être distribué selon les retombées économiques mesurables de chaque festival en provenance de l'extérieur du Québec. Celui de la seconde étant consacré au marketing à l'extérieur du Québec, notamment à l'ouverture de nouveaux marchés ou de nouveaux créneaux.

Il faut comprendre que les événements en question profitaient assez peu des résultats de leurs efforts de mise en marché à l'extérieur du Québec. Ce sont plutôt les hôteliers, les commerçants, les restaurateurs et les propriétaires de taxi qui en étaient les premiers bénéficiaires. Or, ceux-ci ne ressentaient pas le besoin de commanditer les événements, et il n'existait pas de mécanisme pour les contraindre à partager les avantages qu'ils en retiraient.

Les critères suivants furent utilisés pour déterminer quels événements seraient retenus :

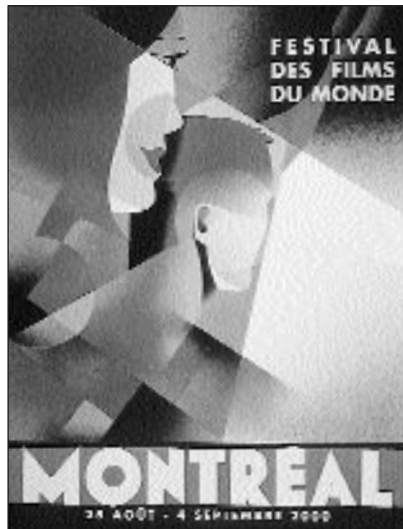
- l'événement devait être récurrent et avoir une portée et un caractère internationaux sur le plan de sa programmation

ou de sa reconnaissance dans sa discipline ;

- il devait avoir la capacité d'attirer des visiteurs (durée, forfaits, animation publique) et produire des retombées médiatiques à l'étranger, appuyant l'image de la destination ;
- il devait s'inscrire dans la programmation d'animation de la destination touristique et le positionnement de la région déterminé par Tourisme Montréal sur les marchés touristiques, sous la formule : *Montréal métropole culturelle* et, dans le cas des États-Unis : *Montréal, city of festivals*.

Le Ministère voulait, pour maximiser les retombées touristiques à court, moyen et long terme tout en favorisant la complémentarité des efforts, subventionner un ensemble cohérent d'activités couvrant une saison touristique débutant de plus en plus tôt et se prolongeant de plus en plus tard. Cet ensemble d'activités devait comporter des produits matures ayant fait leurs preuves, d'autres en mesure de passer à un nouveau stade de développement et de nouveaux produits à fort potentiel.

En plus des quatre demandeurs originaux : le Festival international de jazz de Montréal, le Festival juste pour rire, les FrancoFolies de Montréal et le Festival des films du monde, les six autres festivals retenus concouraient, surtout par leur attrait auprès des publics spécialisés et leur rayonnement dans la presse étrangère, à la notoriété de la métropole comme destination touristique. Il s'agissait du Festival de théâtre des Amériques, de la Carifesta, du Festival international du nouveau cinéma et des nouveaux médias de Montréal, du Festival Présence autochtone, du Festival international de nouvelle danse et de Coup de cœur francophone. Au printemps de 1998, deux autres événements furent ajoutés à la liste originale, la Biennale de



Montréal et le Festival Nuits d'Afrique.

## Éléments contextuels

Depuis l'entrée en vigueur de la mesure au printemps 1997, le nombre de touristes visitant la Métropole a continué de croître. L'état général de l'économie et l'augmentation des dépenses de mise en marché de la destination à l'extérieur du Québec, rendue possible par

l'introduction de la taxe sur les nuitées, sont les facteurs déterminants de cette situation. Néanmoins, les festivals, surtout les plus importants, sont aussi au nombre des facteurs qui ont contribué à cet état de choses.

D'après L'Indicateur Plus, produit par l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, le taux d'occupation des chambres d'hôtels dans la région métropolitaine est passé de 67 % en octobre 1996 à 73,6 % en octobre 1999, alors que le nombre de chambres disponibles augmentait de 2,1 % en 1997, de 3,1 % en 1998 et de 7,3 % durant les dix premiers mois de 1999. Fait à signaler, le taux d'occupation pour l'année 1997 était le plus haut depuis 1988 et il a continué d'augmenter depuis !

À titre indicatif, d'après Statistique Canada, les dépenses des seuls visiteurs étrangers au Canada auraient augmenté de 5,8 % durant l'été de 1999, en comparaison avec 1998.



## La poursuite de l'expérience

À la suite de l'évaluation des résultats obtenus par la mesure de 1997-1999, le Ministère a décidé, à la fin de mai dernier, de poursuivre l'expérience et de consacrer 4,6 M\$ au cours des trois prochains exercices au développement de 25 festivals, à raison de 1,8 M\$ pour l'exercice 2000-2001, de 1,4 M\$ pour 2001-2002 et autant pour 2002-2003. De ces sommes, 67 % sont destinées au développement de nouveaux marchés touristiques extérieurs au Québec et de nouveaux créneaux sur ce type de marchés (1<sup>er</sup> objectif), 15,2 % tiennent compte des efforts des quatre grands festivals de la saison estivale pour engendrer des retombées économiques pour la Métropole (2<sup>e</sup> objectif) et 17,8 % sont consacrées au maintien et au développement des événements permettant la diffusion de la culture, notamment de la chanson en langue française (3<sup>e</sup> objectif).

## Critères de sélection des festivals

- La récurrence,
- La portée et le caractère international de la programmation,
  - La reconnaissance dans la discipline,
  - La capacité d'attirer des visiteurs : durée, forfaits et animation publique,
  - La capacité de produire des retombées médiatiques à l'extérieur du Québec appuyant l'image de la destination,
  - L'inscription dans le positionnement de la région déterminé par Tourisme Montréal,
  - L'originalité et la nouveauté de la programmation,
  - L'inscription dans le calendrier annuel,
- La complémentarité des efforts avec d'autres festivals,
- L'impact sur la création et le maintien d'emplois.

Les nouveaux festivals devront faire état des partenariats qu'ils ont établis avec le milieu et des appuis qu'ils recueillent. **m**

# Michel Tremblay, le capitaine Dubord et la Bolduc

Par

**Francine Lambert**

Développement et Projets  
de la métropole

Ministère des Affaires municipales  
et de la Métropole

Qu'ont en commun les aventures du capitaine Dubord, le circuit de Mary Travers, dite la Bolduc, la Fiesta latine, le Rendez-vous mondial du cerf-volant, le Concours international des châteaux de sable, les Bateaux-dragons, l'Ital festival, le Quartier du musée, la maison Saint-Gabriel, les Humoristes au féminin, Nuit blanche sur tableau noir, l'Érablière à l'amérindienne, les circuits Michel Tremblay et le Bois de Belle-Rivière ?

Ces personnages, ces événements et ces activités semblent être bien différents les uns des autres à première vue; cependant, on y trouve des points communs: ils s'insèrent dans le territoire métropolitain, sont relativement nouveaux et en développement, et sont promus auprès des excursionnistes et des touristes.

La prochaine fois que vous entendrez parler du théâtre en rabaska sur la rivière des Milles-Îles, à Laval, vous saurez que c'est le capitaine Dubord qui vous y invite pour découvrir des trésors, y vivre des aventures et participer au spectacle en rabaska, canot à douze places, dans un décor enchanteur au coucher du soleil.

Vous entendez une turlute? C'est Mary Travers, dite la Bolduc, qui veut vous guider dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve parce qu'elle y a habité.

En Montérégie, on vous montrera comment les Amérindiens recueillaient l'eau d'érable.

Sur le Plateau Mont-Royal, un personnage de Michel Tremblay vous fera découvrir les rues, les ruelles, les parcs et les écoles qui font partie de l'univers des *Chroniques du Plateau Mont-Royal*. Ou encore, on vous guidera à bicyclette pour dénicher un patrimoine méconnu ou des œuvres d'art public.

Vous danserez à la Fiesta latine, sur la place du Marché Maisonneuve, vous applaudirez aux courses des Bateaux-

dragons chinois dans le bassin olympique, l'Ital festival de la Petite Italie vous ravira par ses mets italiens et ses spectacles, et le Pôle des Rapides vous invitera, à Lachine, à participer aux activités des Sentiers des arts ou à visiter la maison Saint-Gabriel, une des premières maisons de Montréal.

En fait, dans différents secteurs du territoire métropolitain, on trouve des organismes qui mettent sur pied de nouveaux produits susceptibles d'attirer des touristes. Ce sont ces types de produits que la Direction du développement et des projets du MAMM soutient par le Programme de soutien au développement de projets locaux en tourisme.

En juillet 1998, le ministre Robert Perreault a lancé ce nouveau programme dans le cadre du Fonds de développement de la métropole. D'une durée de trois ans, il doit permettre à des organismes à but non lucratif de mettre en valeur des produits à potentiel touristique. Une somme de 2 M\$ y a été affectée.

La métropole jouit d'un rayonnement international grâce à des activités qui lui sont propres: Festival de jazz, Festival juste pour rire, Festival de danse, à des artistes reconnus, tels ceux du Cirque du Soleil, à des écrivains, chanteurs, designers, etc.

Ces événements et ces artistes ne sont pas devenus célèbres du jour au lendemain. Un programme comme celui-ci permet de les appuyer et de favoriser leur développement.

Des projets de tout ordre sont présentés par des organismes provenant des cinq régions touristiques que couvre, en tout ou en partie, le territoire métropolitain. Les régions de Laval, de Lanaudière, des Laurentides, de la Montérégie ainsi que l'Île de Montréal ont soumis des projets.

Un comité formé de représentants de Tourisme Québec, de Tourisme Montréal et du MAMM analyse les projets. Ceux qui sont retenus font l'objet d'un suivi afin de soutenir les initiatives sur une certaine période et d'en permettre un développement intégré afin qu'elles puissent faire partie de l'offre touristique métropolitaine. Le but du programme est donc de permettre le positionnement de



Lorraine Beaudry

**Animation du circuit de Mary Travers, dite la Bolduc.**

futurs produits touristiques sur des marchés à l'extérieur du Québec.

À titre d'exemple, certains produits sont déjà en train de se développer et d'acquérir une réputation enviable. Le Théâtre de l'Ollonais de Laval, avec les aventures du capitaine Dubord, a gagné un prix aux Grands Prix nationaux du tourisme, et la Bolduc est en train de charmer les Franco-Américains.

Le *Guide shopping* du Quartier du musée fait le bonheur de touristes japonais, et l'équipe de Montréal des Bateaux-dragons a remporté le premier prix, en Chine, en 1999. À cette occasion, les représentants québécois ont invité les millions de téléspectateurs chinois à venir visiter le Québec et les Montréalais. Les organisateurs de l'Ital festival établissent des liens avec les représentants des autres *petites Italies* des grandes villes nord-américaines et les invitent à la fête de Montréal.

Il faut reconnaître le caractère visionnaire de ce programme et imaginer que de ces événements modestes, naîtront peut-être de grands produits attirant des milliers de visiteurs.

Alors, si vous avez le temps, allez construire des châteaux de sable au parc Lafontaine au Concours international des châteaux de sable, assistez à la parade de la Fierté organisée par Divers Cité, allez voir les humoristes au féminin au Zest ou parcourez les boisés du Bois de Belle-Rivière dans les Basses-Laurentides afin de vous initier à l'observation de la nature; ou encore, allez vous balader au parc de la Visitation, sur la rivière des Prairies et rendez vous visiter la maison du Pressoir. **M**

# Un nouveau chapitre Québec-municipalités s'ouvre

*par*

**Reine Saïdah**

Affaires publiques et Communications  
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole



**Une nouvelle entente financière et fiscale a été signée, le 28 juin dernier, à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement, entre le gouvernement du Québec, représenté par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, madame Louise Harel, le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, monsieur Bernard Landry, et l'Union des municipalités du Québec, représentée par monsieur Guy LeBlanc, président, et la Fédération Québécoise des Municipalités, représentée par monsieur Pierre Ménard, président.  
Et qui dit entente, dit collaboration.**

**C**ette entente financière et fiscale en vue d'un nouveau pacte fiscal à conclure d'ici au 30 septembre prochain intervient au terme de plusieurs séances de négociations entre le gouvernement et le milieu municipal.

Par cette entente, le gouvernement du Québec verse à ses partenaires municipaux un montant de 1,5 milliard de dollars sur six ans. «La signature de l'entente financière et fiscale que le gouvernement a conclue avec les unions municipales vient confirmer le rétablissement du nécessaire climat de confiance pour poursuivre la réflexion et assurer la mise en œuvre de la réorganisation municipale», a commenté la ministre Harel.

Le vice-premier ministre a rappelé le contexte économique qui a rendu possible cette entente: «Les municipalités ont contribué à l'atteinte du déficit zéro du gouvernement du Québec. Tout en s'assurant de maintenir cet équilibre budgétaire, il est important de donner les moyens aux municipalités de ne pas alourdir leur charge fiscale et de mieux la répartir entre tous les contribuables.»

## Finie la contribution des municipalités au FSFAL

L'entente signée prévoit qu'une somme de 75 millions de dollars sera retranchée, dès cette année, du deuxième versement que doivent effectuer les municipalités au Fonds spécial de financement des activités locales (FSFAL). Cela correspond à 23,3% de la contribution payable par chaque municipalité en 2000. Pour les cinq années suivantes, chaque municipalité recevra automatiquement la même somme.

Qu'en pensent les deux présidents des unions municipales? Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'est dit satisfait de l'entente, en précisant qu'il s'agit d'une étape devant mener à la conclusion d'un nouveau pacte fiscal. L'UMQ reconnaît que le geste qui a été posé vient marquer une nouvelle étape dans les relations Québec-municipalités. «Pour peu que les parties en saisissent l'opportunité, nous pourrions parler de véritable partenariat entre le gouvernement et les municipalités», a déclaré monsieur LeBlanc.

Le nouveau président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Pierre Ménard, convient lui aussi que cette entente est un grand pas en avant. «L'argent que Québec injecte est considérable, et il profitera à l'ensemble des citoyens, puisqu'en permettant aux municipalités de souffler un peu, c'est nécessairement le contribuable qui sera soulagé», a-t-il dit.

## Il n'y aura pas de perdant

Cette entente prévoit également qu'une somme d'environ 20 millions de dollars sera répartie, en 2001, entre les quelque 356 municipalités dont les revenus de la taxe sur les entreprises de télécommunications, de gaz et d'électricité (TGE) – qui ne seront plus redistribués à compter de 2001 – étaient supérieurs à leur contribution au FSFAL, laquelle est abolie à compter de la même année. Un montant équivalent sera puisé à même les crédits prévus dans l'entente et distribué, pendant les quatre années suivantes, pour compenser ces municipalités.

## De l'aide aux municipalités

Les signataires ont convenu de revoir, d'ici au 30 septembre, l'affectation de la somme de 50 millions de dollars, annoncée dans le Discours sur le budget le 14 mars 2000, aux programmes d'aide jusqu'ici financés à même la TGE, à savoir la péréquation, l'aide aux municipalités régionales de comté (MRC) et l'aide aux villes-centres.

De plus, cette entente prévoit qu'une somme de 45 millions de dollars sera réservée annuellement, à compter de 2001, à la mise en œuvre de la réorganisation municipale en cours. Cette somme pourra servir à la mise en place de mesures permanentes ou temporaires au profit des municipalités qui seront touchées par cette réorganisation.

## Oui à la diversification des sources de revenus des municipalités!

Autre point important de l'entente: la diversification des sources de revenus des municipalités, qui devrait réjouir les élus municipaux. L'entente prévoit, sous forme

de nouvelles sources de revenus pour les municipalités, des sommes qui atteindront 15 millions de dollars en 2002, 45 millions en 2003, 60 millions en 2004 et 2005. Ces sommes sont incluses dans les montants totaux prévus pour chacune de ces années.

Les discussions se poursuivent notamment pour mettre graduellement en place un régime de redevances de développement destiné à financer diverses dépenses municipales attribuables aux nouveaux développements immobiliers.

En outre, le dialogue s'est amorcé pour examiner et améliorer d'autres mesures en matière de fiscalité municipale. Il est question, entre autres, d'un régime d'impôt foncier à taux variés. On parle aussi:

- de l'établissement d'un mécanisme d'ajustement des valeurs au rôle d'évaluation des immeubles appartenant au gouvernement et aux sociétés d'État;
- de l'introduction d'un régime de droits compensatoires ou de tarifs au moment de mutations immobilières exonérées;
- du resserrement des critères sur lesquels la Commission municipale du Québec se fonde pour accorder des exemptions de taxes aux organismes à but non lucratif;
- de la hausse des compensations exigibles des organismes exemptés de taxes foncières;
- de la problématique de l'évaluation industrielle, en particulier les équipements antipollution non portés au rôle d'évaluation.

## Retrait des procédures

En considération du nouveau climat de collaboration entre le gouvernement et les unions municipales, les signataires ont accepté de suspendre leurs poursuites judiciaires d'ici la conclusion du pacte fiscal à intervenir sous peu. À la signature de ce pacte, il y aura désitement des procédures engagées.

Le dialogue gouvernement-municipalités est sur la bonne voie en vue de convenir des modalités de redistribution des sommes dégagées. Un nouveau pacte fiscal sera donc scellé en 2000 au profit de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec. **M**

# Sur la Côte-Nord

## VASTE ÉTUDE SUR L'ÉROSION DES BERGES

Par

Louis Bélanger

Bureau régional de la Côte-Nord

Ministères des Affaires municipales et de la Métropole



Martine Lapierre

**D**es experts du gouvernement du Québec et des universités Laval et de Sherbrooke étudient le phénomène de l'érosion des berges sur tout le littoral nord-côtier.

Depuis de nombreuses années, la presque totalité des municipalités de la Côte-Nord est aux prises avec l'érosion des berges. Plusieurs endroits identifiés sont même considérés à risque, des dommages pouvant être occasionnés aux propriétés privées ainsi qu'aux infrastructures, à court, moyen ou long terme. Le gouvernement du Québec est même intervenu pour que des travaux de protection jugés urgents soient effectués à certains lieux. Cependant, les méthodes utilisées ont soulevé des interrogations quant aux coûts de ces travaux en fonction de leur efficacité.

Conscients de la problématique, la Municipalité régionale de comté de Manicouagan et le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire organisaient, à l'hiver 1999, un colloque sur le sujet à l'échelle de la région.

Les objectifs généraux recherchés lors de ce colloque étaient de réunir différents spécialistes et acteurs du milieu afin de prendre connaissance des expériences et méthodes utilisées au Québec et ailleurs, d'en discuter pour, enfin, se définir un plan d'action adapté au milieu ou une politique de gestion des zones en cause.

Lors de ces rencontres à Sept-Îles, les 18 et 19 mars 1999, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, M<sup>me</sup> Louise Harel, était déjà sensibilisée à la problématique. Le Conseil régional de développement de la Côte-Nord a alors

suggéré un projet d'entente à deux volets. Le premier axé sur l'amélioration des connaissances et la préparation de plans de gestion des berges et le second concernant l'exécution de travaux urgents aux endroits les plus à risque et soumis au ministère de la Sécurité publique. M<sup>me</sup> Harel a donné son accord uniquement au premier volet de la proposition et s'est engagé et à verser une subvention de 100 000 \$, attendu que le Conseil régional de développement de la Côte-Nord devait fournir un montant équivalent. Les autres partenaires de l'entente y sont allés d'une somme de 60 000 \$ chacun. Il s'agit des ministères de l'Environnement du Québec (MENQ), des Régions (MR), des Ressources naturelles (MRN), des Transports du Québec (MTQ) et de la Sécurité publique (MSP). Le tout constituant une enveloppe de 500 000 \$ répartis sur deux années financières.

Ce montant permet de répondre au premier but de l'entente, qui est de constituer une enveloppe financière afin d'analyser la problématique, de déterminer les techniques d'interventions les plus appropriées, de planifier les interventions à privilégier selon les types de lieux et d'analyser les impacts environnementaux. Cette planification devant permettre d'estimer les investissements nécessaires pour résoudre l'ensemble des problèmes

Pour accomplir ce mandat, un comité d'experts composé de représentants du MENQ, du MRS, du MR, du MTQ, du MSP, du CRDCN ainsi que des universités Laval et de Sherbrooke a été constitué l'automne dernier. Le suivi de l'ensemble de l'opération est effectué par un comité de coordination formé des min-

istères intéressés et des MRC comme le prévoit l'entente. Le Conseil régional de développement de la Côte-Nord assume la coprésidence du comité avec le ministère des Régions. Afin de rendre disponibles les différentes données résultant des travaux de recherche du comité d'experts, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole considère que la géomatique est l'outil privilégié pour l'organisation et la gestion des données à référence spatiale. Dans ce sens, il offre de mettre à sa disposition les données géographiques de référence du SIGAT (Système d'information et de gestion de l'aménagement du territoire). Une fois numérisées, ces données pourront être accessibles à l'ensemble des MRC et des municipalités, le tout sur des cartes à l'échelle de 1/20,000, de Tadoussac à Blanc-Sablon.

Rappelons que, selon la Loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les MRC doivent, dans la confection ou la révision de leur schéma d'aménagement, considérer l'érosion comme une contrainte en aménagement, au même titre que les autres possibilités devant conduire éventuellement à l'identification de zones à risque.

Des démarches sont également présentement en cours afin que les données résultant des travaux du comité d'experts puissent être mises à jour sur l'ensemble du littoral de la Côte-Nord, au bénéfice des MRC de la région et de ses citoyens, sans aucune restriction d'utilisation d'ordre public. Elles pourront donc servir d'outil à tous les utilisateurs qui sont touchés de près ou de loin par ce phénomène de l'érosion des berges, qui préoccupe tant les gens de la Côte-Nord. **M**

# LES RÉCIPIDIENDAIRES DU MÉRITE MUNICIPAL 2000

Par

**Diane Leclerc**

Affaires publiques et Communications

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

*« Un événement comme celui qui nous réunit aujourd'hui témoigne d'une solidarité collective qui fait chaud au cœur. » C'est par ces paroles que la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, M<sup>me</sup> Louise Harel, a salué l'initiative et la générosité des 37 lauréates et lauréats qui ont reçu, le 9 juin dernier, les prix du Mérite municipal lors d'une cérémonie officielle qui a eu lieu au théâtre Capitoile de Québec. Celle-ci s'est déroulée sous la présidence de la ministre, en compagnie du représentant de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM), M. Jean-Guy Cloutier.*

**L**a remise du Mérite municipal, qui constitue en quelque sorte l'apogée de la Semaine de la municipalité, en était à sa dixième édition. Ce prix se veut un témoignage de reconnaissance du milieu municipal à l'égard de personnes ou d'organismes qui ont travaillé d'une façon exemplaire au bien-être de leurs concitoyens et concitoyennes. Citant le slogan de cette semaine particulière: Des gens... tous près des gens, la ministre a rappelé que «c'est d'abord et avant tout dans cette vision humaniste de la municipalité que réside le fer de lance d'une collectivité solidaire qui mise sur les forces et les atouts de chacune et de chacun pour que

s'épanouisse, partout sur le territoire, la richesse tant économique et sociale qu'artistique, culturelle et communautaire».

Ces prix d'excellence sont décernés dans trois catégories distinctes: «citoyen», «employé municipal» et «organisme communautaire». Pour chacune de ces catégories, les municipalités participantes pouvaient soumettre une candidature, appuyée par une résolution du conseil municipal. Le jury responsable de l'examen des candidatures a retenu 37 lauréates et lauréats.

Les réalisations de chacun d'eux peuvent être consultées dans la section *Semaine de la municipalité 2000* du site Web du Ministère ( [mamm.gouv.qc.ca](http://mamm.gouv.qc.ca)).

Rappelons que le Mérite municipal est une initiative conjointe du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, de la Fédération québécoise des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités du Québec. Le groupe de la Mutuelle des fonctionnaires du Québec est associé à l'événement à titre de commanditaire.



Claude Mathieu - Pub Photo

*On aperçoit dans l'ordre habituel, M. Jean-Guy Cloutier, représentant la FQM, les membres du jury, M<sup>me</sup> Louise Paquette du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, M<sup>me</sup> Marie DesRoches, lauréate en 1999 dans la catégorie «employé municipal», M. Jean Lajoie, ex-maire de la Municipalité de Pointe-au-Pic, représentant désigné par la Fédération québécoise des municipalités, et M. Alphé Poiré, président-directeur général de la Mutuelle des fonctionnaires du Québec qui agissait comme président du jury. M. Georges Felli, sous-ministre et M<sup>me</sup> Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, complétait la table d'honneur de la réception donnée pour les lauréates et les lauréats. Deux membres du jury étaient absents: M. Jean-Bosco Bourcier, ex-maire de la Municipalité de Châteauguay, représentant désigné par l'Union des municipalités du Québec, et M. Lucien Villeneuve, lauréat en 1999 dans la catégorie.*

# Des gens... fou

## Les lauréates et lauréats

1 Hélène Caty (Saint-Laurent, catégorie Citoyen) 2 Julie Carrière (Hull, catégorie Employé municipale) 3 Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole 4 Marc-Georges Girard (Hull, Association des résidents du Plateau, catégorie Organisme communautaire) 5 Marité Laferté (Trois-Rivières, catégorie Employé municipal) 6 Richard Renaud (Québec, Relations publiques et communautaires-Service de police, catégorie Employé municipal) 7 Ginette Simard (Sept-Îles, catégorie Citoyen) 8 Roger Archambeault (Le Gardeur, catégorie Employé municipal) 9 Rodrigue Brousseau (Petite-Vallée, Société de développement culturel de l'Estran, catégorie Organisme communautaire) 10 Claudette Sawyer (Saint-Hyacinthe, Contact Richelieu-Yamaska, catégorie Organisme communautaire) 11 Jeannine Doyle Cormier (Hull, Association des résidents du Plateau, catégorie Organisme communautaire) 12 Ginette C. Bisailon (Parisville, catégorie Employé municipal) 13 Gilles Gauvreau (Montréal, Festiblues, catégorie Organisme communautaire) 14 Martin Laviolette (Montréal Festiblues, catégorie Organisme communautaire) 15 Réjeanne Bouchard (Bastican, catégorie Citoyen) 16 Jeannine Guimard (Lac-des-Cerfs, catégorie Citoyen) 17 Roger Lafrance (L'Isle-Verte, Comité Santé de L'Isle-Verte, catégorie Organisme communautaire) 18 Jean-Pierre Pellegrin (Québec, catégorie Citoyen) 19 Gaétan Labbé (Québec, Relations publiques et communautaires-Service de police, catégorie Employé municipal) 20 Georges Fournier (Montréal, Festiblues, catégorie Organisme communautaire) 21 Benoît Côté (Rouyn-Noranda, catégorie Citoyen) 22 Donald Dion (Montréal, catégorie Employé municipal) 23 Martine Dion (Rouyn-Noranda, Centre Bernard-Hamel, catégorie Organisme communautaire) 24 Carole Paquet (Saint-Georges, catégorie Employé municipal) 25 Évangéline Plourde (Albanel, catégorie Citoyen) 26 Céline C. Mercier (Saint-Georges, catégorie Citoyen) 27 Lucienne Gravel (Weedon, catégorie Citoyen) 28 Martine Brulé-Rousseau (Notre-Dame-du-Bon-Conseil, catégorie Citoyen) 29 Gaétan Morissette (Mont-Joli, catégorie Citoyen) 30 Claudine Chagnon (L'Épiphanie, la Garde paroissiale, catégorie Organisme municipal) 31 Donald Courcy (Saint-Hubert, catégorie Employé municipal) 32 Guy Parent (Rouyn-Noranda, catégorie Employé municipal) 33 Gertrude Huet (Gaspé, catégorie Citoyen) 34 Richard Lajule (L'Épiphanie, la Garde paroissiale, catégorie Organisme municipal) 35 Marcel Desrochers (L'Épiphanie, la Garde paroissiale, catégorie Organisme municipal) 36 Louis Lavoie (Saint-Jean-Port-Joli, l'Internationale de sculpture, catégorie Organisme communautaire) 37 Guy Veillette (Saint-Narcisse, Fête de la solidarité, catégorie Organisme communautaire) 38 Gérald Vallée (Notre-Dame-du-Bon-Conseil, catégorie Citoyen) 39 Normand Rousseau (Notre-Dame-du-Bon-Conseil, catégorie Citoyen) 40 Julie Lavallée (Île d'Anticosti, Radio Anticosti inc., catégorie Organisme communautaire) 41 Benoît Côté (Québec, P.E.C.H., catégorie Organisme communautaire) 42 Mastaï Villeneuve (Hull, catégorie Citoyen) 43 Philippe Bonneau (Châteauguay, catégorie Citoyen) 44 Michel Benoît (Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Club de soccer juvénile Bon-Conseil, catégorie Organisme communautaire).

N'apparaissent pas sur la photo: Dany Laflamme de Mont-Joli, lauréat dans la catégorie Employé municipal, Jean-François Bolduc et Suzanne Levasseur de Québec, lauréats dans la catégorie Organisme communautaire et John Burton de Chibougameau, lauréat dans la catégorie Citoyen.



Claude Mathieu - Pub Photo

# À près des ans

du Mérite municipal 2000



## Les personnes âgées

# MILIEUX DE VIE ET MUNICIPALITÉS

Par  
**Rosita Harvey**  
Secrétariat aux Aînés



**E**n 1996, au Québec, les personnes de plus de 65 ans représentaient 12 % d'une population dont l'âge moyen était de 37 ans. En 2026, elles constitueront 24,8 % d'une population dont l'âge moyen sera de 45 ans. Ainsi, si en 1996, on comptait 100 jeunes de 0 à 14 ans pour 63 personnes âgées, il y aura en 2006, toujours pour 100 jeunes, 178 personnes âgées.

Ces chiffres permettent d'illustrer ce que l'on appelle le déclin de la population. Il s'agit d'un phénomène qui touche tous les pays développés, mais qui est particulièrement rapide au Québec. Dans les régions, cette évolution démographique s'allie à un exode des populations vers les centres urbains. En ce qui a trait à la répartition des personnes âgées, en 1998, un peu plus de 50 % des aînés du Québec vivaient dans la grande région métropolitaine de Montréal, dont 30 % dans Montréal-Centre. Cependant, en raison de la mobilité des populations, la proportion des gens âgés dans la population est de plus en plus élevée en régions.

Le vieillissement de la population est le résultat de la conjugaison de diverses évolutions, en particulier de la dénatalité

et d'un accroissement de l'espérance de vie dû, notamment, à des connaissances médicales supérieures et à l'amélioration des conditions de vie.

Dans les municipalités, régionales ou les centres urbains, le vieillissement de la population signifie donc

que les citoyennes et citoyens âgés sont proportionnellement plus nombreux qu'auparavant. La grande majorité d'entre eux sont relativement en bonne santé et autonomes. Plusieurs vivent seuls et, parce qu'elles vivent plus longtemps que les hommes, les femmes sont surreprésentées dans ce groupe d'âge. Par ailleurs, si l'espérance de vie n'a cessé de croître, l'espérance de vie en bonne santé n'a pas augmenté au même rythme, et il faut être conscient que le nombre de personnes souffrant de divers maux associés au grand âge va aussi en s'accroissant.

### L'autonomie

Lorsque l'on parle de l'autonomie des gens âgés, on pense également à la perte d'autonomie progressive qu'entraîne le vieillissement. Cette situation n'évolue ni au même rythme ni de la même façon chez les individus. Ainsi, nombre de personnes peuvent perdre, de façon plus ou

### Proportion des 65 ans et plus (en %)

	1996	2026
<b>Le Québec</b>	<b>12,0</b>	<b>24,8</b>
Chicoutimi-Jonquière	10,7	30,0
Québec	11,6	26,9
Trois-Rivières	13,1	30,1
Sherbrooke	12,1	25,2
Montréal	11,9	22,3
Hull	7,8	21,5

Source: Institut de la statistique du Québec (extrait du document *Répondre aux besoins des aînés : vers un plan d'action 2001-2004. Document préparatoire à la consultation*. Secrétariat aux aînés, mai 2000).

moins importante, leur autonomie physique, sans perdre les autres capacités liées à l'autonomie. Les points de vue sont d'ailleurs très nombreux et très diversifiés sur ce qu'il faut entendre par le mot « autonomie ». L'autonomie physique est certainement la plus évoquée, mais elle est loin d'être la seule forme d'autonomie revendiquée. On parle également d'autonomie psychologique, financière ou encore affective. Lors d'une consultation récente sur les besoins des personnes âgées, l'autonomie a été définie comme la « capacité d'une personne de se procurer les ressources dont elle a besoin ».

Les besoins en question sont de divers ordres et concernent tout autant la santé que des besoins de soutien et d'aide au maintien de cette autonomie : besoins d'aide ménagère, d'entretien et d'adaptation de l'habitation, de nouveaux types de logements, de moyens de transport adaptés, de loisirs, de vie sociale et démocratique, d'aménagement des espaces publics, de relations humaines enrichissantes, de soutien financier, d'emprise sur le quotidien et sur l'avenir de la société. Besoins particuliers encore pour les plus avancés en âge, besoins de soins à domicile, besoins de résidences convenables et de soins empreints de respect. Capacité donc de se procurer les ressources...mais les ressources existent-elles ?

## Prendre conscience, planifier, agir

Vieillir ne signifie pas devenir inopérant, inutile ou inconscient de son environnement. Nous en sommes tous persuadés, ce qui ne nous empêche pas d'avoir des réflexes d'impatience envers des gens âgés, d'accepter les publicités oiseuses du genre « Tasse-toé mon oncle ! », de penser nous-mêmes échapper au vieillissement. Les administrations ne sont pas globalement à l'abri de ces façons de voir, et cela n'est pas sans rapport avec la planification et la gestion publiques.

Le vieillissement accéléré de la population du Québec n'est pas une nouvelle à faire la manchette des journaux. Il y a plusieurs décennies que cette évolution

est connue et, depuis les dix dernières années surtout, les décideurs publics et les citoyens en ont été fréquemment avisés de diverses façons. On sait ainsi que ce vieillissement aura des conséquences que l'on est encore loin de connaître vraiment. Sans opter pour les scénarios catastrophiques que d'aucuns avancent, il faut être réaliste et, faute de prévoir l'avenir, agir maintenant afin de s'adapter collectivement aux transformations qui, inévitablement, vont marquer la société du fait de ce vieillissement.

## Les municipalités

Les élus municipaux ont, à côté de ceux qui forment le gouvernement, un rôle majeur à jouer dans l'adaptation aux situations différentes qui résulteront de cette évolution de la population. Qu'il s'agisse des centres urbains ou des plus petites municipalités, à certains égards, les préoccupations sont les mêmes : s'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources nécessaires au bien-être des personnes âgées, plus particulièrement des plus démunies d'entre elles le cas échéant.

Certaines des ressources nécessaires devront être accessibles en plus grand nombre, d'autres existent qui devront être améliorées, parfois regroupées ou, au contraire, décentralisées, très certainement adaptées. Dans certains cas, le travail de gestion, de planification et mise en œuvre revient aux instances gouvernementales, dans d'autres cas, il incombe aux régions du Québec d'assurer ces fonctions. Dans tous les cas, coordination, mise en commun, cohérence et consultation des aînés devront être de mise.

En santé, en milieu urbain comme rural, on devra offrir des services de soutien à domicile pour rendre compte à la fois des souhaits des personnes âgées et des orientations gouvernementales. En milieu rural, une autre approche aurait pour effet de déraciner des gens âgés, de les exiler en entraînant à plus ou moins long terme la fermeture des localités.

En matière de soutien à domicile, on devra encourager l'émergence des services d'économie sociale, venir appuyer

les aidants naturels, harmoniser les ententes de services entre les paliers municipaux, régionaux et national, entre les entreprises de services et les centres de santé.

Sur le chapitre de l'information, on devra améliorer la diffusion de l'information, des programmes de prévention et de sécurité.

Dans le domaine du logement, on devra faciliter l'adaptation et augmenter le nombre et l'accessibilité des logements sociaux, des résidences pour gens âgés et des centres de soins de longue durée. Organismes gouvernementaux et municipalités devront collaborer pour assurer une réglementation adéquate dans les résidences privées pour aînées et aînés.

Pour ce qui est du transport, on devra s'assurer d'une juste équité entre les régions et les centres urbains. La mise en place de services de transport adapté et de formules souples de transport est une condition essentielle de l'accessibilité aux ressources et aux services dans plusieurs régions.

Toutes les municipalités devront coordonner leurs efforts afin de rendre les milieux plus sécuritaires, se préoccuper des questions de mobilité réduite, d'entretien du milieu, de surveillance policière et autres approches en matière de sécurité.

Ce ne sont que quelques exemples des attentes des citoyens envers leurs élus, quelques exemples des changements divers et nombreux qui devront être assumés en partie par les municipalités, en partie par l'État. Dans tous les villages et les villes, les efforts devront être soutenus, la cohérence de mise, la planification obligatoire et, par-dessus tout, la réflexion devra se poursuivre sur cette évolution sociale, sur le besoin et la volonté des gens âgés de participer à la vie collective et associative, sur l'importance du groupe qu'ils représenteront dans moins de 30 ans, sur la vie démocratique et sociale qu'ils entendent mener, sur les relations intergénérationnelles modifiées et enfin sur les grandes valeurs qui sont toujours à l'ordre du jour, l'équité entre les générations, l'éthique, le droit au respect, la dignité. **M**

# *TENDANCES ÉMERGENTES DANS LES AGGLOMÉRATIONS AMÉRICAINES*

*Par*

**Pierre Blais**

Direction de la recherche et de la prospective  
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole



À partir d'un survol de la dynamique de développement urbain et de l'évolution du marché immobilier des grandes agglomérations américaines, dans un récent numéro de la revue de l'Urban Land, Christopher B. Leinberger, propriétaire de la plus importante agence indépendante de conseillers en développement immobilier, décrivait ce qui ne constituerait pas moins que « le début de la fin du phénomène de l'étalement urbain » aux États-Unis. Pour lui, cette tendance découlerait d'abord et avant tout des forces du marché immobilier (Leinberger, 2000).

Cette prédiction n'est pas banale et suscite, a priori, un certain scepticisme. Si notre revue de la littérature récente confirme jusqu'à un certain point la perception de Leinberger, l'ampleur du phénomène de l'étalement urbain dans ce pays ainsi que le développement des politiques publiques en cette matière suggèrent d'être plus nuancé et plus prudent en envisageant « le début de la fin de l'étalement en tant que modèle quasi exclusif de développement urbain » ; l'ampleur du contre-phénomène émergent de densification et de consolidation de l'urbanisation pouvant grandement dépendre de l'évolution de la gouvernance, de la planification et de l'intervention publique dans les agglomérations. Pour mieux décrire la situation, examinons ici les manifestations du phénomène, les forces du marché et les autres forces mises en cause, dont les politiques publiques.

N.D.L.R. : Ce survol des tendances émergentes découle principalement d'une revue des périodiques *Journal of the American Planning Association* et *Urban Land*, publiés au cours des deux dernières années ainsi que de la prise en considération de certains documents des sites Internet du Lincoln Institute et de la Brookings Institution.

## Les principaux phénomènes d'urbanisation

Même si de nouveaux pôles de commerces et services ou encore d'industries se développent encore à des distances de plus de 60 km du centre des grandes agglomérations, au cours des cinq dernières années le marché immobilier de celles-ci a été marqué par la résurgence des centres-villes et d'importants projets multifonctionnels au centre de secteurs plus anciens de la banlieue qui ne se situent plus vraiment à la périphérie du territoire urbain.

Alors qu'il y a vingt ans, seuls Manhattan, San Francisco, Boston et Chicago jouissaient de centres-villes présentant des signes incontestables de vitalité, ce phénomène est aujourd'hui observable dans plus de la moitié des agglomérations métropolitaines<sup>1</sup> ; il serait ainsi raisonnable de penser que, dans dix ans, la plupart ou, sinon, tous les centres-villes américains, auront retrouvé la vitalité de leur secteur immobilier (Leinberger, 2000).

Le nouveau dynamisme des centres-villes, et plus précisément de leur « centre des affaires » (leur *central business district* ou *CBD*), s'exprime d'abord par la réalisation de projets axés sur le commerce et le divertissement ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces résidentiels. Quoiqu'une partie de ces derniers soient dans de nouveaux édifices, ce sont pour la plupart d'anciens entrepôts, comme à Denver, ainsi que des édifices commerciaux en partie inutilisés ou des édifices à bureaux reconvertis, comme à Philadelphie ou dans le lower Manhattan à New-York. Plutôt que de ne servir qu'à une seule fin ou bien à certains moments particuliers de la journée, les parties centrales des centres-villes deviennent de plus en plus des milieux de vie animés 24 heures sur 24 (des *live/work « 24-hour-a-day/seven-day-a-week » communities*). Cette tendance, qui devrait se maintenir à long terme, refléterait le goût de plus en plus marqué de plusieurs pour une localisation leur permettant de marcher pour se rendre travailler et d'accéder facilement à des équipements culturels et de divertissement. Elle serait également l'effet d'une baisse des taux de criminalité dans les centres-villes (Houstoun, 1998).

Le nouveau dynamisme des centres-villes s'exprime également par la vigueur du marché des bureaux à louer. Par rapport à leurs équivalents en banlieue, les bureaux dans des immeubles de classe A situés dans les centres-villes seraient relativement abordables. De même, la disponibilité de ces derniers permettrait de satisfaire plus rapidement les besoins des entreprises en expansion rapide. Enfin, les centres-villes seraient redevenus plus attirants avec l'amélioration générale de l'environnement et la baisse de la criminalité (Slatin, 1998).

La consolidation de pôles plus anciens de la banlieue, comportant des activités sur rue sur le modèle d'une rue principale traditionnelle, est également une tendance importante. Ce phénomène se concrétise par la réalisation de projets multifonctionnels (résidentiels, commerciaux ainsi que de loisir et divertissement) aux abords, par exemple, d'une gare de trains reliant le secteur aux concentrations d'emplois ou bien dans les environs immédiats d'importantes concentrations d'emplois. L'attrait de ces secteurs réside dans la proximité relative des lieux de travail et d'échange de services, qui sont généralement accessibles à pied, et dans l'environnement bâti qui offre la diversité et la convivialité d'une rue principale traditionnelle.

Mentionnons tout particulièrement les cas de Reston et de Bethesda en banlieue de Washington, de Schaumburg et Arlington Heights près de Chicago, de Valencia à la périphérie de Los Angeles ou encore de Mashpee au Massachusetts (Lassar, 1999 ; Lockwood 1998 ; Vaccaro, 1999).

Ce type de projet se réalise beaucoup plus difficilement qu'un centre commercial traditionnel. On relate entre autres difficultés le problème de l'ampleur des fonds que des aménagements à long terme exigent de la part d'un promoteur et celui des remboursements de terrains qui sont nécessaires la plupart du temps (Lockwood, 1998). Ce mode de développement peut toutefois ouvrir une voie intéressante pour la réutilisation des terrains ou des bâtiments de centres commerciaux devenus obsolètes. En effet, on prévoit que le phénomène de « suroffre » de locaux commerciaux, qui se manifeste par l'accroissement du nombre de pieds carrés par habitant<sup>2</sup>, devrait entraîner la fermeture de 15 à 20 % des 2 200 centres commerciaux intérieurs aux États-Unis (Han et Gallagher, 2000 ;



Homsy, 1999; Vallente et Oringer; 1998). Le projet de redéveloppement du Eastgate Mall à Chattanooga, Tennessee (voir les illustrations ci-dessous) démontre bien l'opportunité de réaménager ces anciens pôles commerciaux en ensembles multifonctionnels ouverts sur l'extérieur (Homsy, 1999).

## Les forces du marché

Pour les observateurs des phénomènes décrits précédemment, la principale clientèle attirée par ces milieux de vie plus urbains serait composée de jeunes professionnels célibataires et de couples sans enfants, notamment des couples de *baby-boomers*; l'ensemble de cette clientèle étant désireuse de diminuer son temps de déplacement, cherchant la plus grande stimulation d'un milieu de vie plus diversifié ou voulant tout simplement quitter une résidence de banlieue devenue trop grande et exigeant trop de temps d'entretien. Par ailleurs, il importe de considérer que les deux tiers des ménages américains ne comprennent pas d'enfants d'âge scolaire et, donc, n'ont pas à rechercher un logement qui se trouve près d'une école, qui dispose de terrains de jeux immédiatement à proximité, etc. (Houstoun, 1998).

Même s'il est constaté que les jeunes retraités constituent une partie de la clientèle de ce type d'habitat, il ressort toutefois qu'il ne faudrait pas trop miser sur les membres de cette cohorte, puisqu'une majorité d'entre eux demeureraient dans leur résidence de banlieue une fois la retraite arrivée (Frey, 2000).

## Le développement des politiques publiques et l'intervention des acteurs environnementaux et financiers

### L'évolution des politiques publiques

On constate, dans plusieurs agglomérations et États ainsi qu'à l'échelle nationale, l'existence d'un vaste mouvement de réforme visant à contrer les effets négatifs de l'étalement urbain par l'évolution des modes de gouvernance et la mise en place de plans ou de programmes divers visant l'utilisation du sol, le transport ou encore l'environnement (le *smart growth*).

Ce mouvement de réforme répond au contexte d'urbanisation suivant (Beach, 2000):

- un développement économique qui entraîne un fort accroissement d'utilisation d'espace et, par le fait même, des phénomènes de congestion routière et de pression sur le territoire agricole ou sur les milieux naturels sensibles;
- le déclin de la première couronne de la banlieue et la diminution de son assiette fiscale;
- l'utilisation de deniers publics pour de nouveaux équipements et infrastructures plutôt que pour la réhabilitation des équipements et infrastructures vieillissants;
- l'accroissement de problèmes environnementaux, dont la pollution de l'air;
- l'intérêt plus grand chez les gens pour la revitalisation des quartiers plus anciens, où il est davantage possible de marcher et qui offrent une certaine mixité dans les usages du sol.

Comme le relatent plusieurs observateurs, parmi la population, ce mouvement ne se limite pas aux groupes environnementaux. Certaines fondations consacrent d'importants efforts au financement d'activités visant à contrer l'étalement urbain (Leinberger, 2000). Certains leaders religieux, comme M<sup>gr</sup> Pilla, évêque de Cleveland et auteur du rapport *Church in*

*the City*, dénoncent le désinvestissement qu'induit l'étalement urbain dans le centre des villes, où se concentrent les populations défavorisées dépendant de plus en plus d'organismes communautaires, dont les institutions religieuses (Richmond, 1999; Beach, 2000). Certaines institutions financières, comme la Bank of America, qui a publié le rapport *Beyond Sprawl*, ou le Silicon Valley Manufacturers Group, manifestent également leur inquiétude face aux effets de l'étalement urbain sur diverses réalités importantes de la vie économique telles que l'ampleur des investissements publics devant être consentis pour le développement d'infrastructures dont dépendent l'efficacité et la productivité des entreprises, les coûts du logement et la congestion routière qui nuisent au recrutement d'employés (Richmond, 1999).

De même, des groupes de pression de plus en plus organisés se manifestent un peu partout aux États-Unis (Bartolomew, 1999). Plusieurs de ces groupes, comme les 1000 Friends of Oregon ou EcoCity Cleveland, élaborent eux-mêmes certains schémas d'aménagement ou certaines propositions de politiques (Meck et Wittenberg, 1999; Beach, 2000) qu'ils soumettent en consultation à la population. Mentionnons également l'organisme National Growth Management Leadership Project, qui a pour mission de regrouper et

*De gauche à droite, le site du Eastgate Mall en 1998, les changements prévus d'ici 30 ans et ceux prévus d'ici 50 ans. Les travaux exécutés à ce jour comprennent l'aménagement d'une place publique, de nouveaux espaces à bureaux et le réaménagement d'une partie du centre commercial.*



de soutenir ces groupes régionaux. À ces groupes s'ajoutent divers organismes professionnels et de recherche comme l'American Planning Association et son projet Growing Smart.

Sur le plan politique, ce ne sont plus uniquement les élus des villes centrales qui se préoccupent maintenant des enjeux de l'étalement urbain. D'autres élus de la banlieue plus ancienne commencent à vivre des problèmes similaires à ceux des villes centrales ; mentionnons, à cet égard, le First Suburban Consortium d'Ohio, une organisation d'une douzaine de communautés vouées à la vitalité du cœur de l'agglomération de Cleveland et que préoccupe le phénomène de migration vers la périphérie (Richmond, 1999 ; Beach, 2000). Les gouverneurs de plusieurs États ont également entrepris des démarches en vue d'une meilleure gestion de l'urbanisation (Leinberger, 2000 ; Salkin, 2000). Enfin, le Parti démocrate et le vice-président Gore ont également fait des propositions pour qu'il y ait une meilleure gestion de l'urbanisation (Leinberger, 2000 ; Democratic Leadership Council, 1999).

C'est dans ce contexte que plusieurs États se sont récemment dotés ou étudient présentement la possibilité de se doter de politiques de gestion de l'urbanisation impliquant une révision de leur cadre législatif en matière d'aménagement ainsi que de divers programmes visant une plus

grande concentration de l'urbanisation (Leinberger, 2000 ; Salkin, 2000). Associée à une approche de meilleure gestion des finances publiques, l'adoption de moyens financiers ou fiscaux visant une meilleure estimation des coûts se concrétise par des mécanismes comme les redevances de développement ou une tarification pour l'installation de services d'utilités publiques axée sur le coût réel de desserte (Leinberger, 2000).

On remarque finalement tout un ensemble d'interventions publiques particulières concernant la planification, le contrôle, l'offre d'incitatifs financiers ou l'aménagement d'infrastructures publiques dans diverses zones prioritaires d'aménagement ou de réaménagement. Mentionnons, en guise d'exemples :

- la planification de secteurs de développement autour des gares du train de banlieue, telle qu'elle est pratiquée à Portland ou à Seattle (Lassar, 1998 ; Enlow, 1999) ;
- les dégrèvements de taxes liés au statut patrimonial, tels qu'ils existent dans l'État du Missouri, par exemple (Barlow, 1998) ;
- les partenariats publics-privés dans le montage financier des projets, les dégrèvements de taxes et les améliorations aux infrastructures dont il a été fait mention pour des cas de centres-villes comme ceux de Manhattan,

Philadelphie, Milwaukee ou West Palm Beach, par exemple (Houstoun, 1998 ; Himmel, 1998) ;

- les ajustements aux réglementations visant à rendre plus opérationnelle la mixité des fonctions, comme dans les cas de Philadelphie ou de Charlotte (Houstoun, 1998 ; Gosling, 1998) ;
- les divers moyens utilisés pour les projets multifonctionnels dans les pôles de banlieue *i.e.* l'acquisition de terrains et le remembrement, la construction de stationnements et l'aménagement d'espaces verts, etc., comme à Schaumburg ou à Bethesda (Lassar, 1998 ; Lockwood, 1998).

### ***L'intervention des acteurs environnementaux et financiers***

Les interventions du mouvement environnemental s'avèrent de plus en plus étendues et efficaces. Ainsi, lors des scrutins de 1998 et 1999, les électeurs d'un bout à l'autre du pays ont été amenés à se prononcer sur des propositions visant une utilisation plus grande des revenus de taxation pour l'achat de territoires en vue de les soustraire au développement urbain (Myers, 1999). Par ailleurs, l'action des fiducies foncières est également importante. Cette action s'est considérablement accrue, grâce aux dégrèvements de taxes accordés par le gouvernement fédéral et par les États visant la conservation intégrale



Dover, Kohl & Partners



d'espaces naturels. Ces deux mesures peuvent indirectement entraîner la définition de «périmètres d'urbanisation», qui constituent une mesure de contrôle réglementaire que certaines grandes agglomérations urbaines ont déterminée à l'intérieur de leur document de planification métropolitaine (Leinberger, 2000).

Débordant de la question environnementale comme telle, mentionnons au passage que l'acquisition et le transfert de droits de propriété sont des techniques relativement répandues aux États-Unis, notamment à des fins de protection du territoire agricole (Daniels et Bowers, 1997; Daniels, 2000). Cette pratique semble même encouragée par les politiques fédérales, notamment en tant que solutions de rechange aux techniques réglementaires. Certains observateurs doutent toutefois de l'efficacité de ce moyen en matière de contrôle de l'étalement urbain, étant donné l'ampleur de ce qui devrait être acquis et des sommes colossales qui devraient y être consacrées. Cette pratique aurait par ailleurs l'effet pervers de rendre inacceptable, aux yeux des propriétaires, tout zonage le moins restrictif. Sans contester le bien-fondé des acquisitions de terrains ou de droits de développement par des fiduciaires foncières ou par les pouvoirs publics dans certaines circonstances, ces observateurs rappellent l'importance de la réglementation de l'usage du sol (Richmond, 1999).

Enfin, les institutions financières ont également une influence sur le phénomène de régression de l'étalement urbain. Avec le développement des REIT (les *Real Estate Investment Trusts*) qui a suivi la débâcle financière du secteur de l'immobilier du début des années 80, Wall Street a accru son emprise sur les entreprises de ce secteur économique et a adopté des politiques de restriction dans l'attribution de crédits lorsque les risques de «suroffre» (*overbuilding*) s'avèrent trop grands. Or, le marché du développement urbain périphérique est davantage menacé de «suroffre» étant donné l'abondance des terrains bien situés qui peuvent être développés (Leinberger, 2000).

\* \* \*

Certaines des tendances mentionnées précédemment s'expriment également dans plusieurs de nos agglomérations urbaines. Pensons ici au développement du secteur de la Cité du multimédia et à

l'accroissement important du nombre de résidents dans le Vieux-Montréal, à la revitalisation du quartier Saint-Roch dans le centre-ville de Québec ainsi qu'à la vitalité renouvelée du centre-ville d'un certain nombre de nos agglomérations de taille moyenne telle celui de l'agglomération de Sherbrooke. Par ailleurs, des projets innovateurs visant le développement ou la revitalisation de certains pôles de la première banlieue s'inscrivent également dans les tendances relatées précédemment. Mentionnons à cet égard l'ensemble multifonctionnel, et comprenant des rues aménagées de façon plus traditionnelle, envisagé pour le centre-ville de Laval, à proximité de la future station de métro. Sans qu'il s'agisse d'un redéveloppement de type néotraditionnel, on peut également rattacher le projet de la MRC de Champlain, quant au réaménagement de l'axe du boulevard Taschereau, au type de volonté de consolidation des pôles de première couronne que l'on observe aux États-Unis.

Cet aperçu des phénomènes émergents d'urbanisation chez nos voisins du Sud démontre notamment comment l'intervention publique demeure très présente que ce soit en ce qui a trait à la planification, au contrôle, à l'aménagement d'équipements et d'infrastructures ou encore à des actions immobilières en partenariat avec l'entreprise privée. Ne serait-il pas intéressant d'analyser la situation plus à fond et d'examiner les possibilités de développer davantage nos façons de faire en matière de gestion de l'urbanisation? **M**

1. Parmi les grandes agglomérations où la revitalisation du centre-ville a été réalisée ou se trouve en cours de l'ère, Leinberger cite notamment San Diego, Denver, Seattle, Portland, Baltimore, San Jose, Phoenix, Dallas, Houston, Austin, San Antonio, Boise, Minneapolis, Memphis, Chattanooga, Nashville, Charlotte, Atlanta, Providence, Cleveland, Columbus et Cincinnati.
2. La quantité de locaux de vente par habitant s'est accrue de près de 20%, et ce, de façon continue entre 1970 et 1998, alors que les ventes par pieds carrés ont, dans l'ensemble, nettement diminué (Valente et Oringer, 1998).

## RÉFÉRENCES

- BARLOW, Laura S., «Will New Historic Preservation Legislation Revitalize Missouri Cities?», *Urban Land*, février 1998, p. 30-31.
- BARTHOLOMEW, Keith, «The Evolution of American Nongovernmental Land Use Planning Organizations», *Journal of the American Planning Association*, Vol. 65, N° 4, automne 1999, p. 357 et suivantes.
- BEACH, David, «Engaged at Last: Groping towards regionalism in Northeast Ohio», *Planning*, janvier 2000, p. 22-25.
- DANIELS, Tom et Deborah BOWERS, *Holding our Ground: Protecting America's Farms and Farmland*, Washington DC., Island Press 1997, 336 p.
- DANIELS, Thomas L., «Farm Follows Function: In Lancaster county, Pennsylvania, saving farms means keeping a lid on growth», *Planning*, janvier 2000, p. 14-17.
- DEMOCRATIC LEADERSHIP COUNCIL, *Sprawl: The Revolt in America's Suburbs*, The New Democrat, vol.11, n° 2, mars/avril 1999, 40 p.
- ENLOW, Clair, «Seattle: Small Is Still Beautiful», *Planning*, mars 1999, p. 4-10.
- FREY, William H., «America's Demography in the New Century», *Urban Land*, janvier 2000, p. 62-65.
- GOSLING, John R., «Patterns of Association», *Urban Land*, octobre 1998, p. 42-47.
- HAN Jun et Mark GALLAGHER, «Outlook for the New Millennium», *Urban Land*, janvier 2000, p. 40-45.
- HIMMEL, Kenneth A., «Entertainment-Enhanced Retail Fuels New Development», *Urban Land*, février 1998, p. 42-46.
- HOMSY, George, «New Lives for Old Malls», *Planning*, mai 1999, p. 20-22.
- HOUSTOUN, Lawrence O. Jr., «Urban Awakening», *Urban Land*, octobre 1998, p. 34-41.
- HUDNUT, William H., «Downtown: Still the Heart and Soul of a Region», *Urban Land*, février 1998, p. 70-75.
- LASSAR, Terry J., «Portland's On-Track Development», *Urban Land*, mars 1998, p. 53-58.
- LASSAR, Terry J., «Hitting the Streets», *Urban Land*, juillet 1999, p. 32-37.
- LEINBERGER, Christopher B., «The Beginning of the End of Sprawl», *Urban Land*, janvier 2000, p. 74-77 et 86.
- LOCKWOOD, Charles, «Retrofitting Suburbia», *Urban Land*, juillet 1998, p. 50-55.
- MECK, Stuart et Jason WITTENBERG, «Land-use Planning Models», *A Smart Growth for Ohio Working Paper*. [En ligne], EcoCity Cleveland, 1999, 12 p. [http://www.ecocleveland.org/b/smartgrowth/wp\\_part4.html](http://www.ecocleveland.org/b/smartgrowth/wp_part4.html) (11 novembre 1999)
- MYERS, Phyllis, *Liveability at the Ballot Box: State and Local Referenda on Parks, Conservation and Smarter Growth, Election 1998*, [En ligne], Washington D. C., Brookings Institution, janvier 1999, 21 p. <http://www.brookings.edu/es/urban/publications.htm> (7 mars 2000)
- RICHMOND, Henry R., «Metropolitan Land-Use Reform: The promise and Challenge of Majority Consensus» dans *Reflections on Regionalism* sous la direction de Bruce Katz, [En ligne], Washington D. C., Brookings Institution, février 1999, p. 9-39. <http://www.brookings.edu/es/urban/publications.htm> (14 mars 2000)
- SALKIN, Patricia L., «States to the fore», *Planning*, janvier 2000, p. 8.
- SLATIN, Peter, «Commercial Property Outlook», *Urban Land*, mars 1998, p. 31-35.
- VACCARO, Patricia, «Master Planning Main Street», *Urban Land*, juillet 1999, p. 28.
- VALENTE, James R. et Leslie A. ORINGER, «Retail's Evolving Footprint», *Urban Land*, juillet 1998, p. 30-35.

# LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

*Par*

**Jean-Pierre Beaumont, ing.**

Direction des infrastructures

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

**Les différents programmes d'assainissement des eaux que le gouvernement du Québec a mis en œuvre ont défrayé la manchette des médias d'information à plusieurs reprises. Ce n'est pas sans raison, car les quelque sept milliards de dollars consacrés à la construction des équipements d'assainissement des eaux usées municipales méritent d'être considérés.**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 1980, seulement 2 % de la population raccordée à un réseau d'égout municipal était desservie par une station d'épuration. Vingt ans plus tard, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2000, ce pourcentage atteint 98 %.**

**Ces statistiques sont maintenant assez bien connues. Ce qui l'est moins, c'est l'approche retenue pour vérifier la performance des ouvrages et en assurer la pérennité.**

**D**ans les années 60 et 70, le gouvernement s'était limité à n'apporter qu'une aide financière à la réalisation des quelques stations d'épuration qui avaient été construites au Québec, sans se préoccuper du résultat de ses investissements. Les ouvrages se sont vite détériorés et n'ont que très rarement fourni une performance acceptable, car les municipalités avaient été laissées à elles-mêmes, sans formation adéquate et sans expérience. L'approche retenue au cours des vingt dernières années a été beaucoup plus globale et prudente, en ce sens que les

engagements du gouvernement et des municipalités ont été définis clairement pour s'assurer de la pérennité des ouvrages et d'une performance adéquate.

C'est ainsi que des guides techniques ont été rédigés afin d'orienter les concepteurs des différents projets d'assainissement et de leur permettre de partager l'expertise collective qui s'est développée au fur et à mesure de la réalisation des projets.

La signature de conventions d'assainissement officielles a aussi grandement contribué à favoriser la pérennité des ouvrages, principalement dans l'engage-

ment des municipalités à les utiliser de façon à en respecter les exigences de rejet et à transmettre au gouvernement les données nécessaires pour qu'il effectue une évaluation de leur performance.

Pour répondre aux exigences des conventions, le gouvernement amorçait, en 1987, la mise sur pied de programmes de suivi adaptés au type et à la taille des stations d'épuration. En 1994, il s'assurait d'une formulation uniforme de ces programmes et des exigences de rejet pour faciliter leur application ainsi que la diffusion des évaluations de performance qui en découlent.



## Le bulletin annuel

Le Ministère a réalisé une première évaluation de performance de chaque station d'épuration et des ouvrages de surverse qui y sont rattachés pour les données de l'année 1990. Il en a adressé une copie à chacune des municipalités en cause.

Ce bulletin annuel résume les principaux critères de conception des ouvrages, les exigences et les résultats détaillés des rejets sur divers paramètres d'analyse. Une note sur la performance de la station d'épuration et une autre sur le comportement du réseau d'égout viennent compléter le tout (ouvrages de surverse).

Pour l'année 1998, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a réalisé l'évaluation de la performance de 238 stations d'épuration et des 1 829 ouvrages de surverse qui leur sont rattachés. Nous entendons par « ouvrage de surverse » tous les points du réseau d'égout où un débordement d'eaux usées non traitées est possible; il s'agit des trop-pleins des postes de pompage, des régulateurs de débit et des déversoirs, ou simplement d'un trop-plein en réseau.

## Le bilan annuel

L'évaluation de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux à partir de 1990 a fait l'objet de la publication d'un premier bilan annuel. Les médias avaient fait état du résultat de ces premières données et déjà on sentait la ferme intention du gouvernement de poursuivre la compilation des données et la diffusion des résultats dans le but d'informer la population et d'encourager les efforts consentis à l'assainissement des eaux.

Depuis ce moment, d'autres bilans ont été publiés, jusqu'à celui couvrant l'année 1998 qui a fait l'objet, en mars 2000, d'une présentation technique lors du Salon sur les technologies environnementales à Saint-Hyacinthe. Ce rapport a été transmis à chacune des municipalités en cause, ainsi qu'à certains organismes dans le domaine.

## Rôle des municipalités et pérennité

Il est important de souligner ici le rôle primordial des municipalités par rapport à la performance de leurs ouvrages. Elles

seules assument la responsabilité quotidienne de leur fonctionnement. Elles doivent donc prévoir un budget d'exploitation suffisant et fournir mensuellement au Ministère un rapport sur des paramètres de rejet et d'exploitation définis dans leur programme de suivi. À partir de ces rapports mensuels, le Ministère est en mesure d'effectuer l'évaluation de la performance des ouvrages.

Par ailleurs, le Ministère a mis sur pied un programme annuel de visites d'un certain nombre d'ouvrages. Pour chacune de ces visites, un rapport est transmis à la municipalité pour l'informer des observations faites et des recommandations précises favorisant la pérennité des ouvrages. Par exemple, une station d'épuration peut fort bien respecter toutes ses exigences de rejet, alors qu'un laisser-aller dans l'entretien des équipements peut mettre en danger sa longévité.

Dans ces rapports de visites, les recommandations du Ministère tendent à inciter les municipalités à adopter des mesures préventives et soulignent les interventions prioritaires à réaliser à court et moyen terme.

De même, un certain laxisme dans l'accomplissement du programme de suivi demandé par le Ministère est un signe précurseur d'un laisser-aller par rapport à l'entretien des équipements et constitue un handicap sérieux au moment d'évaluer la performance des ouvrages, car cela entraîne souvent un manque de données ou des données peu fiables. C'est pourquoi des recommandations sont également adressées aux municipalités à cet effet.

Au début de l'année 2000, le Ministère a effectué une compilation de la réponse des municipalités par rapport aux recommandations qui avaient été faites dans le cadre de son programme de visites : 41 % des recommandations avaient déjà été réalisées et la mise en application d'un autre 40 % était planifiée pour l'année 2000. Dans le cas d'interventions majeures, des mandats ont été confiés à des consultants afin d'élaborer des solutions et d'estimer les coûts. Le Ministère fera donc une relance au cours de l'année 2000 pour les cas restés sans réponse. Toutefois, on constate qu'avec un engagement des municipalités à réaliser les recommandations dans une

proportion supérieure à 80 %, les efforts consentis par ces dernières sont très encourageants et démontrent qu'elles sont prêtes à assumer leurs engagements.

## L'autoroute électronique et l'assainissement des eaux

En vue de faciliter l'évaluation de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, le Ministère a entrepris de développer un logiciel à cette fin. Actuellement, les municipalités expédient leurs rapports mensuels au Ministère par la poste. Les données qu'ils contiennent doivent alors être saisies avant de pouvoir être traitées par un logiciel qui est désuet par rapport à la technologie informatique d'aujourd'hui.

Le nouveau logiciel, baptisé SOMAE pour Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, permettra à chaque exploitant d'accéder chaque mois à des formulaires électroniques personnalisés en fonction de ses ouvrages (station d'épuration ou ouvrages de surverse) afin d'y saisir directement l'information demandée par le programme de suivi. Dès qu'ils seront remplis, ces formulaires seront transmis au Ministère par Internet.

Un avantage indéniable de cette façon de faire, c'est l'élimination du doublement de la saisie des données et des erreurs qui peuvent en résulter. D'ailleurs SOMAE est conçu pour assister l'exploitant lors de la saisie des données, grâce à des validations automatiques élémentaires et à l'envoi de messages à l'écran au moment d'enregistrer les données.

Un autre avantage est l'élimination d'une masse appréciable de formulaires de papier et un gain dans les délais de transmission. SOMAE est conçu pour garder actifs tous les formulaires reçus au cours des 24 derniers mois.

Sur réception d'un rapport mensuel, un technicien du Ministère prendra connaissance de chaque formulaire reçu afin d'en valider le contenu. Lorsqu'un formulaire sera validé, l'exploitant qui l'a transmis pourra alors le visualiser et constater si des données ont dû être rejetées. Cela permettra donc une plus grande transparence et une meilleure communication entre l'exploitant et le Ministère.

SOMAE est également conçu pour réaliser des rapports de performance couvrant



*Étangs aérés comme on en trouve un peu partout au Québec.*



*Étang aéré avec parois verticales en béton, technologie surtout utilisée pour les ouvrages de moindre envergure.*



*Station d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal, la plus grande au Québec.*

une période de douze mois consécutifs commençant au mois choisi par la personne qui commande ledit rapport, qu'il s'agisse de l'exploitant ou du Ministère.

Ces rapports de performance établiront les charges rejetées, les concentrations correspondantes et les rendements d'enlèvement par rapport à la demande biologique en oxygène ( $DBO_5$ ), aux matières en suspension (MES) et, le cas échéant, au phosphore total (Ptot). Ils indiqueront également la moyenne géométrique se rapportant aux coliformes fécaux. De plus, pour chacun des paramètres assujettis à une exigence de rejet, le rapport précisera si l'exigence est respectée ou non. Cette dernière caractéristique est très intéressante, en particulier pour l'exploitant, car elle lui permettra de vérifier en tout temps le comportement de ses ouvrages par rapport aux exigences de rejet et ainsi d'ajuster beaucoup plus rapidement son exploitation afin de se conformer à ces exigences.

D'autres fonctions sont prévues, entre autres la préparation du bulletin annuel couvrant une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ainsi, l'évaluation annuelle de chaque ouvrage pourra être réalisée beaucoup plus rapidement et avec une plus grande uniformité. Il en sera de même du bilan annuel résumant les résultats de l'ensemble des ouvrages.

SOMAE sera disponible dès l'automne 2000. Évidemment, il est essentiel qu'une municipalité dispose d'un accès à Internet pour pouvoir profiter de tous les avantages de ce nouvel outil. Son implantation sera introduite graduellement. Dans un premier temps, l'abonnement et le raccordement gratuits à SOMAE seront offerts aux stations auxquelles sont raccordées le plus grand nombre de surverses, par exemple 25 surverses et plus, et aux autres par la suite.

## Conclusion

Responsable de la gestion des programmes de subvention relatifs à l'assainissement des eaux usées municipales, le MAMM se doit de vérifier la performance des équipements et de favoriser leur pérennité. C'est ce qu'il poursuit activement, année après année, grâce à la participation de tous les partenaires intéressés par ce domaine d'activité, et de façon plus étroite avec les exploitants des ouvrages. **M**

# LA VILLE DE HULL SE DOTE D'UNE VITRINE TECHNOLOGIQUE

Par

**Pierre Ricard**

Direction régionale de l'Outaouais  
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

**L**e 9 février 2000, la Ville de Hull innovait dans le domaine de la haute technologie en inaugurant sa vitrine technologique, et ce, en accord avec sa politique d'appui au développement économique et technologique.

Cette vitrine, située au rez-de-chaussée de la Maison du Citoyen, se veut un espace avant-gardiste qui offre aux entreprises de haute technologie, aux organismes et aux ministères de la région, et même de tout le pays, un espace privilégié pour présenter leurs produits, offrir de la formation sur mesure ou organiser des réunions avec l'extérieur par l'utilisation de la vidéoconférence.

Fière de cette réalisation inédite, la Ville de Hull souhaite que les utilisateurs potentiels de cette vitrine puissent s'en servir autant comme lieu d'essai pour de nouveaux produits que comme moyen privilégié pour joindre toute la planète, grâce à une technologie de pointe mise à leur disposition.

Par cette initiative, la Ville de Hull prouve encore une fois qu'elle est branchée, ouverte aux nouvelles technologies et capable de répondre aux exigences de la mondialisation de l'économie.

## Ce qu'est la vitrine technologique

Le concept de la vitrine technologique s'appuie sur les outils technologiques qui suivent.

- Dix postes de travail ultramodernes, multimédia à écran plat et innovateurs tant sur le plan ergonomique qu'énergétique.
- Un système mural de projection électronique avec surface tactile.
- Un accès à Internet à haute vitesse sur fibre optique avec commutateur de CISCO SYSTEMS.
- Une imprimante laser couleur multifonctions XEROX pouvant agir comme photocopieur et numériseur.
- Des serveurs puissants.
- Un système de vidéoconférence de haut niveau permettant d'établir des liens de communication partout dans le monde.

Cette vitrine offre donc une salle de vidéoconférence, une salle de formation multimédia, une salle de presse et un service de soutien technique. Tous ces services sont accessibles du lundi au vendredi et, sur demande, en soirée et la fin de semaine.

## Le pourquoi d'une telle vitrine

Si la Ville de Hull a décidé d'investir dans un tel projet, c'est qu'elle y trouve son compte et qu'elle entrevoit de nombreuses retombées pour toute la communauté hulloise.

Essentiellement, elle vise, par cette réalisation, trois objectifs :

- faire rayonner les entreprises et les institutions d'avant-garde établies à Hull et dans l'Outaouais ;
- offrir des services techniques de qualité aux entreprises de haute technologie et aux organismes publics et privés de la région ;
- augmenter la visibilité et faire la promotion de la Ville de Hull comme pôle technologique de l'ouest québécois et de la région de la Capitale-Nationale.

Cette vitrine technologique s'inscrit dans le cadre du programme «Hull... Ville branchée» lancé en 1999 par le conseil municipal pour appuyer le développement du Centre de développement des techniques de l'information (CDTI) ainsi que l'industrie de la haute technologie en région. Ce programme vise essentiellement à tisser



des liens plus étroits au sein de l'industrie de la haute technologie, qui connaît un essor fulgurant depuis les cinq dernières années.

Or, cette industrie se trouve surtout du côté ontarien. Pour les élus hullois, il devenait nécessaire de contrer, en quelque sorte, ce fort pouvoir d'attraction des villes ontariennes en créant, de toutes pièces, un programme susceptible d'attirer des investisseurs à s'établir en terrain québécois dans l'Outaouais. Avec le programme «Hull... Ville branchée», les élus municipaux entendent aider les entreprises de haute technologie dans les domaines du recrutement du personnel, de la prospection de nouveaux clients ou même en achetant, à titre de premier client, les nouveaux produits ou services qu'elles ont mis sur le marché. Les chercheurs, les concepteurs de nouveaux produits et les investisseurs sont aussi ciblés par ce programme puisque la Ville peut leur faciliter l'accès aux programmes de crédits d'impôt du Québec. Elle offre aussi de leur prêter main-forte pour les aider à obtenir du financement de divers fonds d'investissements du Québec. La Ville se devait aussi de donner l'exemple en remodelant son système informatique. Elle a donc investi dans des équipements à la fine pointe de la technologie et elle a implanté un réseau intranet grâce auquel élus et cadres de la Ville ont accès plus facilement et plus rapidement à l'information nécessaire à une prise de décision plus éclairée.

La vitrine technologique vient consolider davantage le positionnement de la Ville de Hull dans le marché concurrentiel de la haute technologie puisqu'elle lui permet d'exercer, auprès des entreprises spécialisées dans cette sphère d'activité, un certain pouvoir d'attraction qu'elle ne pourrait avoir sans un tel outil, d'autant plus que celui-ci lui permet de projeter une image positive non négligeable sur l'échiquier municipal de la grande région de l'Outaouais.

## Le partenariat avec le secteur privé, une nécessité

Pour réaliser un tel projet innovateur, la Ville de Hull a pensé s'associer avec les entreprises privées, chefs de file dans le domaine de l'informatique et dans celui des communications. En fait, il ne pouvait en être autrement puisque le concept de la

vitrine s'appuie totalement sur la technologie de pointe mise sur le marché par le secteur privé.

Des démarches auprès de partenaires privés ont donc été entreprises afin de les intéresser à participer à la définition du concept et d'analyser avec eux la portée de leur implication, tant financière que technologique, dans la mise sur pied de la vitrine, sans oublier leur niveau de participation une fois le projet réalisé.

Le partenaire le plus important, Bell Canada, a conclu une entente avec la Ville de Hull faisant en sorte que son service «Avantage Vidéoconférence» soit établi à la Maison du Citoyen. Cette entente permet à la Ville de pouvoir jouir de l'équipement de vidéoconférence pour ses propres besoins, tout en recevant une redevance pour chaque heure d'utilisation de cet équipement. L'investissement consenti par Bell se chiffre à près de 60 000 \$.

D'autres partenaires, qualifiés par la Ville de fournisseurs partenaires, ont accepté de participer à la réalisation technique de la vitrine. Il s'agit, en fait, d'une dizaine de firmes reconnues pour leur expertise et leur intérêt pour tout projet novateur qui, par leur contribution surtout technologique, ont rendu possible la création d'un tel lieu à la Maison du Citoyen.

La Ville s'est aussi impliquée en fournissant des locaux qu'elle a aménagés en prenant en considération les exigences particulières du concept tout en respectant les aspects technologiques et esthétiques. La vitrine technologique, tout près de l'entrée principale de la Maison du Citoyen, attire immédiatement l'attention des visiteurs qui se laissent captiver par la salle de formation multimédia. Mais la Ville a fait plus : son service informatique fait maintenant partie de la vitrine et elle a demandé à son personnel informatique de participer au projet en assurant le soutien technique et le service à la clientèle. Par cette approche, le personnel se trouve directement associé au développement économique de la haute technologie sans compter les avantages qu'il pourra en retirer sur le plan de la formation.

Ce partenariat de type gagnant-gagnant, associant les pouvoirs publics et l'entreprise privée, démontre, une fois de plus, l'intérêt pour tous les acteurs participant au développement économique d'une région à s'unir lorsqu'ils veulent innover dans les domaines en émergence.

## Un investissement pour l'avenir

Avec un investissement de 150 000 \$, la vitrine technologique de la Ville de Hull devient l'outil promotionnel par excellence pour amener les personnes ou les entreprises qui s'intéressent à la technologie à venir à Hull et à tenir compte de ses avantages comme lieu privilégié pour s'y établir et y faire des affaires ou de la recherche.

La vitrine technologique se veut une contribution particulière de la Ville à la création d'une structure d'accueil favorable aux entreprises à vocation technologique dans la région de l'Outaouais.

Déjà, cette initiative attire l'attention puisqu'elle envoie le message qu'à Hull les affaires se font de façon branchée et que la Ville entend épauler les PME en leur donnant accès à des services qu'elles ne peuvent se payer dans l'immédiat.

L'avenir s'annonce prometteur pour cette vitrine. En offrant des coûts fort compétitifs et en en faisant connaître toutes les possibilités, la Ville de Hull devrait pouvoir récupérer ses investissements d'ici quatre ans grâce à l'utilisation qui en sera faite.

Mais, au-delà de la récupération des coûts, ce qui revêt le plus d'importance aux yeux de tous les partenaires associés à la vitrine technologique, c'est qu'elle crée une synergie entre la Ville de Hull et tous les acteurs économiques intéressés au développement de la haute technologie.

«Hull... Ville branchée», c'est maintenant une façon de faire qui se traduira par des retombées positives pour toute la région. **M**

Pour plus d'information, il est possible de communiquer avec les personnes suivantes :

Monsieur Donald-Daniel Picard,  
directeur du Service des systèmes d'information de gestion et de la technologie  
Ville de Hull  
Téléphone : (819) 595-8071  
Courriel : dpicard@ville.hull.qc.ca

Madame Christine Bouchard  
Coordonnatrice de la vitrine technologique  
Ville de Hull  
Téléphone : (819) 595-8090  
Courriel : vitrinetechno@ville.hull.qc.ca

# Expérimentation de recyclage de bardeaux d'asphalte à Drummondville

Par

**Monique Marceau**, ing.

Direction des infrastructures

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole est heureux de constater que l'entreprise de construction **Sintra** a remporté un Phénix de l'environnement 2000, dans la catégorie « l'innovation, l'exportation et l'utilisation de technologies » pour un projet d'expérimentation de nouvelles technologies réalisé à Drummondville dans le cadre de la phase 2 (volet 2.3) du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec (TICQ). En effet, le 25 mai dernier, le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin, remettait au président de Sintra, M. Daniel Ducroix, un prix Phénix témoignant de l'excellence de cette réalisation, de son caractère exceptionnel ainsi que des efforts de l'entreprise en matière de protection de l'environnement et de conservation des ressources.

C'est dans le cadre du volet d'expérimentation de nouvelles technologies du programme TICQ que le premier projet réalisé avec la technologie de recyclage de bardeaux d'asphalte et qui a valu le prix à l'entreprise a fait l'objet d'une aide financière accordée à la Ville de Drummondville.

La justification de ce projet était bien simple puisque Drummondville, comme plusieurs autres municipalités, a sur son territoire des routes non revêtues possédant tout de même les capacités structurales pour supporter l'augmentation du trafic lourd, notamment dans les secteurs à haute densité industrielle et commerciale. L'entretien de ces routes est onéreux et les méthodes conventionnelles de réparation ne sont plus appropriées pour atteindre à long terme les objectifs économiques, scientifiques et environnementaux.

À la suite des recherches en laboratoire de Sintra, cette dernière entreprise a conçu puis réalisé un enrobé bitumineux permettant de recycler les rejets de bardeaux d'asphalte issus de l'industrie qui, jusqu'à ce moment, étaient mis en décharge dans des sites de matériaux secs. Le projet de la Ville de Drummondville a consisté en la réparation de 730 mètres de la rue Powers, dans sa zone industrielle. Il a été réalisé en juin 1998 et fait, depuis, l'objet de suivis de performance par Sintra en collaboration avec le laboratoire central du ministère des Transports du Québec. Il a nécessité notamment 1 200 tonnes de rejets de bardeaux d'asphalte.

Dans sa recherche constante pour l'amélioration des produits routiers et animée d'un souci pour l'environnement et la conservation des ressources naturelles, Sintra a exploré, au début de 1998, la possibilité de recycler les rejets de bardeaux d'asphalte de l'industrie EMCO de Montréal. Étant donné ses hautes normes de qualité sur ses produits pour toiture, cette industrie devait mettre en décharge environ 25 000 à 30 000 tonnes de rejets par année.

La technique mise au point par Sintra pour recycler les bardeaux d'asphalte dans les enrobés bitumineux vise le marché du revêtement des routes et autoroutes. Selon les données du ministère des Transports du Québec, cette technologie permettra de fabriquer environ 350 000 tonnes d'enrobés bitumineux avec ajout de rejets de bardeaux d'asphalte, qu'il faudrait autrement mettre à la décharge, ce qui pourrait faire économiser environ 60 000 barils de pétrole.

Grâce à cette initiative, le Québec se classe parmi les leaders du recyclage de ce type de matériaux industriels dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles.



*Usine de broyage de bardeaux d'asphalte.*



*Mise en réserve des bardeaux d'asphalte.*



*Pose d'enrobés avec bardeaux d'asphalte, rue Power à Drummondville.*

L'aspect novateur de la technologie repose sur la capacité qu'a eue Sintra de développer cette idée à un stade industriel. En effet, même si l'idée de base semble simple, le traitement de rejets de bardeaux d'asphalte, pour qu'ils puissent être incorporés dans un enrobé bitumineux, est un véritable défi industriel. Après de nombreux essais à l'échelle réelle en 1998, l'entreprise a finalement dû créer de toutes pièces un équipement spécial pour broyer le bardeau.

Quatorze autres projets du genre ont été réalisés avec cette technologie pour le ministère des Transports du Québec, des municipalités et des clients industriels. D'ailleurs, à l'égard de cette technologie, la Direction du laboratoire des chaussées du ministère des Transports du Québec indique que pour les enrobés contenant 5 % ou moins de bardeaux d'asphalte recyclés, elle appuiera ses directions territoriales intéressées à les utiliser sur les routes nationales et régionales, que ce soit en couche de base ou de roulement. Ces enrobés pourront également être utilisés sur les autoroutes, à l'exception de celles les plus sollicitées des régions de Montréal et de Québec. Par ailleurs, pour les enrobés contenant plus de 5 % de bardeaux d'asphalte recyclés, ils devront faire l'objet d'une approbation de la Direction du laboratoire des chaussées du ministère des Transports du Québec. Et, avant leur utilisation, ils devront être vérifiés en laboratoire par le Service des matériaux d'infrastructures de ce ministère.

La reconnaissance technique de ce procédé par le ministère des Transports du Québec ainsi que sa reconnaissance environnementale par le ministère de l'Environnement du Québec constituent un gage de qualité pour les municipalités à la recherche de nouvelles solutions dans le domaine.

C'est pourquoi le ministère des Affaires municipales et de la Métropole est heureux de constater que les efforts d'innovation des municipalités et des entreprises dans le cadre du programme d'infrastructures ont permis de mettre au point des produits dont la performance technique correspond aux besoins des routes municipales et qui répondent aux objectifs de développement durable que nous poursuivons collectivement. **M**

## RAPPEL IMPORTANT

# *Les ententes entre le gouvernement du Canada et les municipalités et les organismes municipaux*

Par

**M<sup>e</sup> Lucien Bélanger**

Direction des affaires juridiques

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

**I**l est important de rappeler qu'en vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30), aucune municipalité ou communauté urbaine, ni aucune personne morale ou aucun organisme dont elle nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du financement, ni aucun regroupement de telles municipalités, communautés ou personnes morales ou organismes ne peut :

- 1° négocier ou conclure une entente avec un gouvernement au Canada, un ministère ou un organisme de ce ministère ;
- 2° contourner la prohibition prévue par le paragraphe 1° en permettant ou en tolérant qu'il soit affecté par une entente conclue entre un tiers et un gouvernement, un ministère ou un organisme visé à ce paragraphe.

Le deuxième alinéa de cette disposition indique la sanction en cas de non-respect de l'interdiction prévue dans celle-ci. Il prévoit en effet que toute contravention à cette interdiction **entraîne la nullité de l'entente**. De même, toute contravention au paragraphe 2° du premier alinéa entraîne, pour la municipalité, la communauté, la personne morale, l'organisme ou le regroupement, la nullité de toute stipulation de l'entente qui a quelque effet à son égard.

La municipalité, la communauté ou l'organisme municipal qui désire conclure une entente avec le gouvernement du Canada, un ministère ou un organisme de ce gouvernement doit impérativement demander au gouvernement du Québec, en vertu de l'article 3.13 de la loi ci-dessus mentionnée, d'exclure cette entente de l'application de cette loi.

La procédure requise pour demander l'adoption d'un décret d'exclusion par le gouvernement est la suivante :

- 1° la municipalité, la communauté ou l'organisme doit adopter une résolution demandant au gouvernement l'adoption d'un décret par lequel l'entente envisagée est exclue de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ;
- 2° cette résolution doit être accompagnée d'un projet d'entente non signé ;
- 3° ces documents sont transmis au secrétaire du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- 4° une étude de chaque demande est effectuée par le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes de même que par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Si les avis du Secrétariat et du Ministère sont favorables, le dossier peut être présenté en vue de l'adoption d'un décret par le gouvernement. **m**

## Où trouver l'article que vous cherchez ?

Vous cherchez un article publié dans **MUNICIPALITÉ** ou encore vous voulez rassembler des informations sur un sujet précis, traité dans le magazine ?

Voici où chercher.

L'intégral de **MUNICIPALITÉ** est accessible (format PDF) sur Internet depuis l'édition d'avril – mai 1997 à l'adresse suivante : <http://mamm.gouv.qc.ca/revmun/revue.htm>.

Le contenu de **MUNICIPALITÉ** est indexé dans **REPÈRE**

On trouve **MUNICIPALITÉ** dans toutes les bibliothèques municipales du Québec

Vous pouvez aussi vous adresser au Centre de documentation du ministère des Affaires municipales et Métropole en communiquant par téléphone au (418) 691-2018 ou par courriel au [centre.doc@mamm.gouv.qc.ca](mailto:centre.doc@mamm.gouv.qc.ca)

# Répertoire des municipalités du Québec 2000



## L'outil de référence de base du monde municipal

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Version imprimée  
2-551-19334-6 **48,95 \$**  
+TPS

Version cédérom  
2-551-19335-4 **75 \$**  
+TPS et TVQ

Version Internet  
36844 **75 \$**  
+TPS et TVQ

Abonnement aux mises à jour via INTERNET **125 \$**  
+TPS et TVQ

### Vente et renseignements

#### Chez votre libraire

Télécopie: (418) 643-6177  
1 800 561-3479

#### Commande postale:

Les Publications du Québec  
C.P. 1005  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

Téléphone: (418) 643-5150

**1 800 463-2100**

<http://doc.gouv.qc.ca>

**Québec**   
Les Publications du Québec

AO-012-5 / 08

## BUREAUX RÉGIONAUX

### BAS-SAINT-LAURENT

**Jean-Paul Caron**

337, rue Moreault, 2<sup>e</sup> étage  
Rimouski G5L 1P4  
Téléphone: (418) 727-3629  
Télécopieur: (418) 727-3537

### SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN

**André Rochefort**

227, rue Racine Est,  
bureau 306  
Chicoutimi G7H 7B4  
Téléphone: (418) 698-3523  
Télécopieur: (418) 698-3526

### CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

**Maurice Lebrun**

1200, route de l'Église,  
Rez-de-chaussée, bureau 34  
Sainte-Foy G1V 4K9  
Téléphone: (418) 643-1343  
Télécopieur: (418) 643-4086

### MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

**Pierre Robert**

100, rue Laviolette, bureau 302, 3<sup>e</sup> étage  
Trois-Rivières G9A 5S9  
Téléphone: (819) 371-6653  
Télécopieur: (819) 371-6953

### ESTRIE

**Suzanne Godbout**

200, rue Belvédère Nord, bureau 4.04, 4<sup>e</sup> étage  
Sherbrooke J1H 4A9  
Téléphone: (819) 820-3244  
Télécopieur: (819) 820-3979

### MONTREAL

**Raymond Lynch**

3, Complexe Desjardins, 26<sup>e</sup> étage, C.P. 185  
Montréal H5B 1B3  
Téléphone: (514) 873-5487  
Télécopieur: (514) 873-3057

### OUTAOUAIS

**Pierre Ricard**

170, rue de l'Hôtel-de-ville, bureau 9.300, 9<sup>e</sup> étage  
Hull J8X 4C2  
Téléphone: (819) 772-3006  
Télécopieur: (819) 772-3989

### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**Denis Bureau**

170, avenue Principale,  
bureau 105, 1<sup>er</sup> étage  
Rouyn-Noranda J9X 4P7  
Téléphone: (819) 763-3582  
Télécopieur: (819) 763-3803

### CÔTE-NORD

**Louis Bélanger**

625, boul. Laffèche,  
bureau 1.801  
Baie-Comeau G5C 1C5  
Téléphone: (418) 295-4241  
Télécopieur: (418) 295-4955

### GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**Michel Gionest**

220, rue Commerciale Est  
C.P. 310  
Chandler G0C 1K0  
Téléphone: (418) 689-5024  
Télécopieur: (418) 689-4823